

No 39

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024**

**Lieu : Salle du Conseil Municipal**

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

M. Raffaele Fraomene, Maire, Mme Stéphanie Lammar et Mme Sonja Molinari, Conseillères administratives

Mmes Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, , Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Alice Bertholon et M. Dominique Barbuzzi

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2024
  2. Communications du Conseil administratif
  3. Communications du Bureau du Conseil municipal
  4. Election du Bureau du Conseil municipal pour 2024 – 2025
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 151-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023
  6. Délibération administrative **DA 152-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 8'646. — et les moyens de le couvrir
  7. Délibération administrative **DA 154-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 627'000.— TTC (dont CHF 29'815.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au crédit d'étude des ouvrages d'art (ponts)
  8. Délibération administrative **DA 155-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de subventionnement de CHF 500'000.— pour les travaux de rénovation

et mise en conformité énergétique de l'Eglise de Sainte-Croix, sise « Les Promenades », parcelle N° 268 à Carouge

9. Délibération administrative **DA 156-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 74'000.— (dont CHF 3'533.25 d'activation de prestations du personnel communal) pour l'établissement de diagnostics sur l'état de dégradation physique des éléments de construction et des techniques pour les dix bâtiments du patrimoine bâti de la Ville de Carouge identifiés comme prioritaires dans la planification des rénovations énergétiques
10. Délibération administrative **DA 157-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de la parcelle 1135 de Carouge, sise rue de la Tannerie 4 bis et à l'ouverture d'un crédit de de CHF 2'900'000.— TTC dont CHF 150'000.— de divers frais et honoraires et subsidiairement autorisation d'exercer le droit de préemption sur la vente de ladite parcelle à un tiers
11. Délibération administrative **DA 158-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'599'920.- TTC (dont CHF 76'190.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en conformité des quais de bus TPG aux exigences techniques sur les aménagements pour l'accès aux personnes handicapées
12. Délibération administrative **DA 159-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
13. Délibération administrative **DA 160-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de l'Association EMS Résidence les Pervenches
14. Délibération administrative **DA 161-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées
15. Délibération administrative **DA 162-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées
16. Délibération administrative **DA 163-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »
17. Délibération administrative **DA 164-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge
18. Délibération administrative **DA 165-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la Fondation du Vieux-Carouge
19. Délibération administrative **DA 166-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 518'620.- (dont CHF 24'700.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'achat d'arbres et arbustes en lien avec les projets d'espace public sur le territoire de la commune

#### **Propositions des membres du Conseil municipal**

20. Motion **MO 038-2024** : "Pour une réduction des comportements bruyants des automobilistes et motocyclistes"
21. Postulats
22. Résolutions
23. Pétitions
24. Questions

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2024**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024 est approuvé par 25 oui, 0 non et 1 abstention.

*Le Président suspend la séance quelques minutes en raison d'un problème technique.*

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. Fraomene :**

M. Fraomene n'a pas de communications particulières.

### **Communications de Mme Molinari :**

#### **Carte fidélité Lunch Zéro Déchet**

La carte fidélité Lunch Zéro Déchet revient en 2024.

En 2023, plus de 1'000 repas ont été servis dans des contenants réutilisables avec la carte fidélité Lunch Zéro Déchet.

Forts de ce succès, et en partenariat avec Zero Waste Switzerland, une deuxième édition est lancée du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre selon les mêmes modalités : après 5 repas à l'emporter pris dans son propre contenant dans la vingtaine d'établissements partenaires, le 6<sup>ème</sup> est gratuit avec la carte fidélité car il est pris en charge par la Ville de Carouge.

La carte est diffusée par les établissements partenaires ou à la réception de la Mairie.

En 2023, 157 cartes avaient été remplies, ce qui correspondait à un coût de CHF 2'688.-, soit un coût moyen par repas de CHF 17.-. Cette action fidélité est ouverte à toutes et tous à raison d'une seule carte par personne.

Outre la diminution de déchets, elle permet de faire connaître et soutenir les établissements de restauration carougeois.

#### **Bons pour les protections menstruelles réutilisables auprès des bénéficiaires de l'aide sociale**

Toujours dans le cadre de Carouge Zéro Déchet, les protections menstruelles réutilisables non seulement contribuent à diminuer la production de déchets (100 kg d'incinérables dans une vie sans compter les emballages), mais réduisent également l'exposition des femmes à des substances indésirables contenues dans certaines protections jetables. De plus, elles contribuent à diminuer l'impact budgétaire des protections (dont les coûts dans la vie de chaque femme représentent environ CHF 2'400.-).

Cependant, le coût relativement élevé des protections menstruelles réutilisables est un obstacle à leur utilisation.

Pour y pallier, le secteur Energie & Durabilité ainsi que le service des Affaires sociales proposent cette année des bons d'achat aux femmes particulièrement touchées par la précarité et ce à raison de deux bons de CHF 40.- par bénéficiaire.

Ces bons sont à faire valoir dans quatre pharmacies partenaires.

Nous espérons que ces deux actions contribueront non seulement à lutter contre la précarité menstruelle mais aussi à faire encore diminuer la quantité des déchets incinérables carougeois.

### Brunch du Goût

La Ville de Carouge a le plaisir de proposer à nouveau à ses habitants et habitantes le Brunch du Goût, qui aura lieu le dimanche 2 juin 2024 de 10h30 à 14h30 sur l'esplanade de la Salle des fêtes, rue Ancienne 37 (à l'intérieur en cas de pluie). Il s'agit d'un moment convivial d'échange et de partage autour de l'alimentation durable, le tout, en musique. Cette année, trois producteurs genevois passeront entre les tables pour faire goûter leurs produits.

La population carougeoise est invitée à participer en apportant un plat fait maison à base de produits locaux et de saison à partager. Les participants et participantes viendront aussi avec leur propre vaisselle réutilisable afin d'éviter les emballages à usage unique. Lors de la précédente édition, seulement 500 grammes de déchets incinérés ont été produits pour tout l'événement !

En plus du brunch, des ateliers culinaires gratuits sont proposés le samedi et le dimanche pour les enfants et leurs parents dans la fameuse Slow Mobile, organisée par l'association du même nom.

L'événement est gratuit (inscriptions sur le site internet de la commune).

### Chasse aux glaces

Au vu du succès des éditions précédentes et de la forte demande notamment des écoles, dans le but de continuer à proposer des activités de qualité, accessibles et tournées vers la découverte des commerçantes et commerçants et artisanes et artisans locaux de notre Ville, Carouge renouvelle son soutien au jeu de piste « La Chasse aux Glaces », du 15 juin au 31 août dans les rues de Carouge.

« La Chasse aux Glaces » a pour but de favoriser les activités en famille, dans un contexte de découverte de la Ville de façon ludique et éducative. Les parents et enfants sont plongés dans une histoire leur permettant d'apprécier les aspects historiques et culturels de Carouge, ceci tout en dégustant des glaces qui sont, de plus, confectionnées au moyen de différents procédés de fabrication utilisés par les commerces locaux.

« La Chasse aux Glaces » a pu compter sur 683 participants et participantes en 2023 et 464 en 2022.

Le soutien de la Ville de Carouge permet d'offrir des prix attractifs sur ce parcours, soit CHF 10.- au lieu de CHF 18.-. Les tarifs proposés ont permis aussi à des classes d'élèves et à des associations de pouvoir bénéficier de sorties ludiques et éducatives. Ce jeu a donc donné une très bonne visibilité et a permis d'attirer de nouveaux visiteurs et visiteuses dans notre ville.

Les réservations se font en ligne sur le site d'urban-events.ch.

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Carouge dessiné !

La balade illustrée « Carouge dessiné ! » est de retour pour une deuxième édition haute en couleur.

Cette exposition en plein air, qui a démarré hier, est à voir jusqu'au 30 août. Elle est orchestrée par l'association Duo Manifesto et réunit 22 artistes de talent qui partagent leur vision personnelle de leurs lieux favoris à Carouge. Leurs dessins sont exposés sous forme d'affiches, sur les nouveaux panneaux de la Commune, et directement sur les lieux qui les ont inspirés, et capturent l'essence de la ville, de ses habitants, de ses bâtiments historiques et de ses espaces verts, incitant chacun et chacune à les découvrir sous un nouvel angle. Chaque dessin raconte une histoire, chaque coup de crayon est une invitation à apprécier autrement notre cher Carouge.

« Carouge Dessiné ! » incarne une culture accessible à toutes et à tous, où l'art n'est pas confiné dans des espaces exclusifs. Passionné d'art ou simple passant curieux, cette expérience nous invite à regarder autrement notre belle cité sarde et nous rappelle que chaque lieu, aussi familier soit-il, peut encore nous surprendre et nous émerveiller.

La balade peut se faire en boucle (il faut alors compter environ 45 minutes), ou l'on peut y aller au coup par coup et au gré des envies. Sur chaque panneau, il y a un plan et un QR code qui nous guident tout au long du parcours.

#### Exposition « Marcel Bolomey » au Musée de Carouge

Du 13 juin au 4 août, avec son exposition estivale « Marcel Bolomey – Le monde dans l'objectif d'un Carougeois », le Musée de Carouge nous propose de découvrir l'histoire extraordinaire et la carrière captivante de ce photographe né à Carouge, dont l'objectif a immortalisé des moments cruciaux de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Enfant pauvre de Carouge, Bolomey a su gravir tous les échelons de la réussite pour vivre sa passion : être reporter-photographe. Dans les années 1930, il travaille pour plusieurs journaux et magazines suisses avant de devenir correspondant de guerre pour le *Schweizer Illustrierte* et *L'Illustré* pendant la Seconde Guerre mondiale. Il devient ensuite le premier photographe officiel des Nations unies avant de s'exiler aux États-Unis.

L'exposition qui dévoile les facettes personnelles et professionnelles de la vie de Marcel Bolomey met en lumière l'homme derrière l'objectif et revient sur son parcours hors du commun. Une publication biographique est éditée à l'occasion de cette exposition.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités au vernissage qui aura lieu le mercredi 12 juin dès 18h.

Parallèlement à cette exposition, le Musée de Carouge propose une exposition hors-les-murs aux Bains des Pâquis du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2024 intitulée « Marcel Bolomey - Le lac dans l'objectif d'un Carougeois », qui retrace une partie plus personnelle, artistique et locale de son œuvre photographique.

#### Fête de la Musique

Les vendredi 14 et samedi 15 juin, la Fête de la musique est de retour à la rue Vautier. La programmation concoctée par l'ASMV plaira aux amateurs de musiques actuelles, dans des styles variés comme la pop, le groove, le funk, le hip-hop, le rap, le rock, le folk et la soul.

Par ailleurs, trois concerts seront proposés au Temple de Carouge. Nous accueillerons à nouveau un piano égaré avec un lieu de représentation gardé secret. Il y aura également

des musiques traditionnelles mexicaines dans la cour de la Mairie et des DJ au Chat Noir. Vous trouverez tout le programme sur notre site internet.

#### Théâtre de Carouge en plein air et gratuit

Le Théâtre de Carouge reprend la route avec son camion-théâtre.

Cette année Jean Liermier met en scène les « Diablogues » de Roland Dubillard. Une pièce réjouissante en forme de sketches, avec des dialogues absurdes à l'humour loufoque et décapant, qui s'adresse à un public dès 12 ans.

Trois représentations en plein air et gratuites sont offertes, deux par la Ville de Carouge les 16 et 17 juin sur l'Esplanade du Centre communal et une par la Fondation immobilière de la Ville de Carouge le 25 juin au pied des Tours de Carouge.

#### Festival des musiques

Le 8 juin, Carouge sera la capitale des musiques. Cette manifestation organisée par la Musique municipale de Carouge, la Fédération des musiques et l'Association cantonale des musiques genevoises réunira près de 900 musiciennes et musiciens, soit tous les ensembles de musique à vent, percussions et tambours du canton. Concours et aubades seront au programme de cette journée musicale.

#### Chantier des Pervenches

Dans le cadre de la rénovation de l'école des Pervenches et pour donner suite à la demande formulée par M. Voignier lors de la commission du 28 février 2023 portant entre autres sur l'emprise de chantier pendant les travaux, nous avons mené une étude pour la réalisation d'un chemin provisoire à travers le parc de la Fondation immobilière, adapté à la traversée des personnes à mobilité réduite.

Le tracé envisageable, en tenant compte des niveaux du terrain, du respect des pentes admissibles pour les personnes à mobilité réduite, de l'arborisation existante et de la position définitive des passages piétons provisoires autorisés en périphérie, permettrait au final une réduction du trajet de seulement 20 mètres environ par rapport au cheminement contournant l'îlot par le nord en suivant les trottoirs du réseau routier.

A noter que le passage dans le domaine vital des arbres en complexifie l'exécution et les mesures de préservation dictées par l'Office cantonal de l'agriculture et la nature (OCAN) devront être appliquées.

Après analyse, il faut relever que montant estimé des travaux pour exécuter ce chemin provisoire s'élèverait à CHF 35'000.- hors exigences spécifiques de l'OCAN.

Dès lors, au vu de ces éléments, soit le coût, le risque pour les arbres et le gain de seulement 20 mètres, il paraît sage de renoncer à la création de ce cheminement supplémentaire. Il sera dès lors proposé aux personnes à mobilité réduite de faire le tour de l'îlot en suivant les trottoirs, sachant néanmoins que la traversée piétonne générale (hors personnes à mobilité réduite) sera également assurée par les deux autres chemins existants dans le parc, avec des marches.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Changements dans la représentation du PLR au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'APED

Le groupe PLR fait part des changements suivants soumis à la validation du Conseil municipal. Au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées ainsi que de l'APED, Mme Marie-Françoise de Tassigny sera remplacée respectivement par M. Philippe Pellissier et Mme Cécile Barro.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces changements sont validés.

#### **4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2024 – 2025**

Le Président rappelle que, conformément au règlement, les élections ont lieu *via* le vote électronique qui vaut pour vote à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

Le Président constate que l'élection au scrutin secret n'est pas demandée.

##### **a) Election à la présidence du Conseil municipal**

M. Lauret annonce que le candidat présenté par le groupe socialiste est conseiller municipal depuis 2013, fervent défenseur des droits de l'homme dont il a fait son métier, président de la commission Finances, membre du bureau en 2014-2015. Toujours un regard bienveillant pour les personnes qui l'entourent, papa accompli de deux filles, il trouve le soutien auprès de son épouse avec un lien familial très fort. Il est engagé de manière forte dans la politique communale, force de proposition dans les fondations dont il fait partie, homme de valeur, amoureux du sport et des espaces de verdure qu'il aime observer lors de ses balades à vélo ou lors de ses nombreuses courses à pied. Le groupe socialiste propose M. Mützenberg à la présidence du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

**M. Patrick Mützenberg est élu à la présidence du Conseil municipal pour l'année 2024-2025 par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

*Applaudissements*

##### **b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal**

Mme Merle indique que le groupe du Centre et des Vert'libéraux propose une candidate pleine de vie pour le poste de vice-présidente du bureau du Conseil municipal de Carouge, Mme Kaytak. Née et élevée à Carouge, Mme Kaytak connaît cette ville comme sa poche. Spécialiste comptable brevetée, elle maîtrise les chiffres et la finance avec aisance. Super maman de deux enfants, elle sait gérer sa famille et sa carrière sans perdre le sourire... sauf face au rejet de la motion sur l'agrandissement de la patinoire. Son fils suivant des études sports-études en tennis l'a transformée en véritable fan de sports. Elle est toujours prête à encourager les jeunes athlètes. Quand la monotonie des chiffres se fait sentir, elle laisse libre-cours à sa créativité : elle a fondé Carouge Games, une société qui transforme les rues de Carouge en terrain de jeu culturel. Ajouté à cela son talent pour créer des bijoux, et l'on obtient une artiste au complet. Mme Kaytak saura apporter un équilibre parfait en collaborant avec le président, garantissant ainsi des réunions dynamiques et pleines de vie. Pour toutes ces raisons, le groupe du Centre et des Vert'libéraux recommande chaleureusement au Conseil municipal d'accueillir la candidature de Mme Kaytak comme vice-présidente du bureau du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

**Mme Elif Kaytak est élue à la vice-présidence du Conseil municipal pour l'année 2024-2025 par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

*Applaudissements*

**c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal**

Mme Kolla Barnes annonce que le groupe des Verts propose la candidature de M. Calame pour la charge de secrétaire du Conseil municipal. Toutes et tous ici connaissent M. Calame, architecte de profession, puisqu'ils siègent avec lui depuis près de quatre ans, et même plus pour certaines et certains d'entre eux puisqu'il effectue sa deuxième législature au sein de ce Conseil. Les membres du Conseil municipal ont donc pu apprécier son engagement, ses grandes compétences, le sérieux avec lequel il étudie et questionne les différents dossiers. Soucieux du bon fonctionnement du Conseil municipal, il a fourni un travail très apprécié en début de législature en mettant au courant les nouveaux élus. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutient fortement sa candidature et remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette proposition.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

**M. Philippe Calame est élu secrétaire du Conseil municipal pour l'année 2024-2025 par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

*Applaudissements*

**d) Election du quatrième membre du bureau (avec fonction de vice-secrétaire)**

M. L. Antonioli mentionne que le groupe PLR a l'honneur de présenter au poste de vice-secrétaire le fer de lance PLR, la fine gâchette de Carouge. Père de famille, membre de diverses associations carougeoises, il est entrepreneur et un grand professionnel de l'immobilier. Ils l'auront compris, le groupe PLR a le plaisir de présenter M. Ducellier pour assumer ce rôle durant la dernière partie de la législature et espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette candidature.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

**M. Arnaud Ducellier est élu quatrième membre du bureau (avec fonction de vice-secrétaire) pour l'année 2024-2025 par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

*Applaudissements*

**PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 151-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2023**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2024 et renvoyé en commission Finances.



Celle-ci s'est réunie le 14 mai 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret donne lecture de la déclaration du parti socialiste sur le compte rendu 2023.

C'est un résultat des comptes 2023 réjouissant qui nous est présenté ce soir par le Conseil administratif. Jugez plutôt : Lors du vote du budget concerné le 24 novembre 2022 d'un montant de CHF 128'530'917.— aux charges et de CHF 123'803'102.— aux revenus, c'est un excédent de charges présumé s'élevant à CHF 4'727'815.— qui était attendu.

Le résultat des comptes qui nous est soumis ce soir pour approbation, c'est un montant de CHF 131'098'541.32 aux charges et de CHF 131'146'500.16 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 47'958.84. Dans le même temps, depuis 2021, le montant de la dette par habitant accuse une baisse et grâce à un judicieux choix d'amortissements complémentaires on maintient un excédent de revenus lors de chaque exercice. Cette politique est appelée à se poursuivre pour l'exercice courant. A ce sujet nous rappelons ici un extrait de la déclaration faite par le Conseil administratif lors de la séance du CM du 21 novembre 2023 dans le cadre du vote du budget de l'année courante, soit 2024 : *Les charges estimées se montent à environ CHF 138'000'000.-. Les revenus estimés s'élèvent à environ CHF 136'000'000.-. Par rapport au budget 2023, les charges augmentent de CHF 9'300'000.-, soit 7,23%. Les revenus augmentent de CHF 12'700'000.-, soit près de 10%. Le réel de ces cinq dernières années (2018 à 2022) montre que les charges augmentent, en moyenne annuelle, de 8,8% et les revenus de près de 10%, ce qui reflète cette tendance observée depuis un certain temps selon laquelle les revenus augmentent plus rapidement que les charges.* Pour revenir à l'examen du présent compte-rendu, on constate que les charges communales ont pu être maîtrisées, ceci malgré des charges contraintes en augmentation et des tâches administratives ainsi que des activités communales en augmentation.

Pour l'étude du prochain budget 2025 en cette fin d'année, nous devons avoir présent à l'esprit les futurs choix d'investissement à venir qui resteront importants vu l'essor démographique de notre Commune, tout comme la nécessité de répondre aux nouveaux besoins, à la fois en équipements publics et dans les mises aux normes des bâtiments communaux, notamment au plan énergétique. C'est ici aussi l'occasion, à la veille d'un vote important sur la rénovation et l'agrandissement de la piscine de Carouge, de tordre le cou aux idées reçues de certains, qui agitent l'épouvantail d'une augmentation d'impôts liée à ce crédit d'investissement. Sur un délai d'amortissement échelonné sur trente ans, cet investissement représente un amortissement annuel de l'ordre de CHF 2'500'000.- soit 2% du budget qui sera engagé, soit vraiment pas de quoi déséquilibrer nos finances publiques par rapport à d'autres engagements. Arrivés au terme de notre déclaration, nous tenons à remercier le Service financier communal et les divers Services qui ont pris part à la séance d'examen des comptes par la Commission des Finances. De même le Conseil administratif et la Conseillère en charge des Finances, Mme Sonia Molinari, ont répondu aux questions posées avec une maîtrise des sujets soulevés. En conclusion, notre groupe votera sans hésiter en faveur de l'adoption de ces comptes.

M. Kupferschmid donne lecture de la déclaration du groupe des Vert.e.s sur le compte rendu 2023.

Dans les années qui suivent, les finances communales devront pouvoir absorber 2 grandes catégories d'investissements. Tout d'abord, nous devons rénover, agrandir et mettre aux normes certaines installations publiques : piscine de la Fontenette, stade de la Fontenette, piscine des Pervenches, rénovation énergétique des bâtiments et réparation du parking Vibert. Également notre commune devra créer de nouvelles infrastructures publiques dans le quartier Grosselin, notamment écoles et espaces publics.

Financer ces investissements constituera un véritable défi. En effet, en 2030, la somme des amortissements et la hausse des coûts de fonctionnement augmenteront nos dépenses de 28 millions par année.

Heureusement, nous avons différentes pistes pour relever ce défi. Nous pouvons par exemple être attentifs à ne retenir que les investissements qui apportent une valeur ajoutée durable à notre population. Nous pouvons également rechercher d'autres sources de financement, par exemple des participations de l'Etat de Genève, des acteurs privés du quartier Grosselin ou encore de donateurs privés. Aussi, nous pouvons négocier avec l'Etat de Genève des dérogations aux règles d'amortissement.

Carouge dispose donc bien des outils permettant de relever le défi du financement de ses investissements. Cependant, ce n'est que par un travail de partenariat entre nos différents partis que nous serons en mesure d'utiliser ces outils au mieux, et de convaincre la population, nos entreprises et nos partenaires de participer à ces investissements. Si ce partenariat échoue et laisse la porte ouverte aux oppositions, nous ne serons pas en mesure d'accueillir les nouveaux habitants et entreprises dans de bonnes conditions. Cela entraînerait une perte d'attractivité de la commune et une baisse de rentrées fiscales, qui ne sauraient alors que fragiliser encore plus nos capacités d'investissements. Pour éviter une telle situation, les Vertes et les Verts de Carouge proposent donc à tous les partis réunis autour de cette table de nouer un véritable partenariat, pour assurer le financement des investissements qui permettra de pérenniser le succès de notre commune.

M. Gubler donne lecture de la déclaration du groupe PLR sur le compte rendu 2023.

Lors du vote sur le budget de fonctionnement pour l'exercice 2023, qui s'est matérialisé par les comptes dont il est question ce soir, le groupe PLR avait refusé la proposition de budget présentée par le Conseil administratif et finalement approuvée par la majorité de notre Conseil. En effet, le déficit anticipé de 4.7 millions de francs était tout simplement incompatible avec la volonté de notre parti d'atteindre un équilibre budgétaire. Il ne nous était dès lors pas envisageable de souscrire à un budget pour lequel les charges prévues excédaient de si loin les recettes anticipées.

Aujourd'hui, nous constatons avec soulagement que ce déficit ne s'est finalement pas réalisé. Le Conseil administratif est globalement parvenu à maîtriser les charges de la commune, et ce malgré la hausse généralisée des coûts et les importants amortissements complémentaires concédés cette année. Nous tenons à remercier le Conseil administratif et l'administration communale pour leurs efforts à cette fin.

Si l'équilibre budgétaire a pu être sauvegardé, c'est, une fois encore, grâce à des revenus considérablement plus élevés qu'attendus. En effet, même si, en raison de divers correctifs, les recettes de la communes présentent un total de 9% inférieur à celui de l'exercice passé, elles ont permis d'arriver à un résultat satisfaisant; nous restons dans les chiffres noirs, sans pour autant un bénéfice excessif, tel que ceux auxquels les

comptes des derniers exercices nous avaient habitués. C'est vers un tel équilibre que la gestion financière de notre commune devrait tendre dans son ensemble, et le groupe PLR veillera à ce que cela reste le cas pour les budgets à venir.

Cette stabilité réussie en 2023 ne doit toutefois pas nous apparaître comme un acquis. En effet, notre commune sera, à court et moyen terme, confrontée à la nécessité de procéder à des investissements conséquents. Les propositions sont nombreuses, et ces projets peuvent représenter une charge importante sur notre budget. Le groupe PLR a pour principale préoccupation que ces investissements ne se traduisent pas par un alourdissement excessif de la charge fiscale des Carougeois. Cela impliquera pour notre Conseil de faire preuve du discernement nécessaire à ce que les investissements que nous déciderons de faire soient à la mesure des besoins de nos concitoyens, mais aussi des moyens de notre Ville. Ces décisions ne pourront pas être prises sans réaliser des arbitrages parfois difficiles, il faudra donner la priorité aux projets les plus importants, et on ne pourra pas tout faire en même temps. Le groupe PLR reste néanmoins convaincu qu'un équilibre est possible sans que des sacrifices trop importants ne doivent être concédés. C'est vers cet équilibre que notre groupe œuvrera et qu'il œuvre déjà, en témoigne notamment la position de notre parti dans le référendum communal du 9 juin prochain.

Ainsi, le groupe PLR salue le résultat équilibré des comptes 2023. Nous y voyons un dénouement favorable à un exercice qui partait pourtant sous de mauvais augures budgétaires. Cette réussite est un encouragement pour notre commune qui peut aborder sereinement les exercices à venir et sans qu'aucune hausse du centime ne puisse être envisagée. Cette sérénité ne nous dispense toutefois pas de prudence au vu des importants investissements à venir, et le groupe PLR s'engage à être le garant de cette prudence salutaire.

Le Groupe PLR tient à remercier les collaborateurs et les chefs de service travaillant avec énergie pour le bien de notre commune, et en particulier le service financier et son chef pour les comptes qui nous ont été présentés et que nous vous proposons d'adopter.

Mme Kaytak donne lecture de la déclaration du groupe Le Centre-Vert'Libéraux sur le compte rendu 2023.

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance des comptes pour l'année 2023.

Une fois de plus, les prévisions alarmistes du conseil administratif ne se sont pas confirmées. Certes, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une augmentation des coûts de l'énergie (électricité, gaz, pétrole) et des matières premières. Cependant, invoquer les crises successives pour justifier des incertitudes non avérées est regrettable. C'est finalement un excédent de produits de CHF 48'000 qui a été réalisé en 2023, ce résultat laisse à penser que les chiffres ont été parfaitement maîtrisés alors que c'est un artifice comptable qui en est le responsable. En effet, les charges 2023 ont été impactées par un amortissement complémentaire de CHF 5.2 mio. Rappelons qu'un amortissement complémentaire est une écriture comptable de bouclage qui ajuste la valeur d'un actif sans impacter la liquidité.

Pour vous donner une appréciation de la réalité, analysons les comptes hors amortissements complémentaires : ils révèlent que les budgets déficitaires prévus se terminent chaque année avec un excédent significatif. Voici les preuves :

2022 : Budget -2,9 millions Réel +15,4 millions Différence : 18,3 millions

2023 : Budget -4,7 millions Réel +5,2 millions Différence : 9,9 millions

La conseillère administrative en charge des Finances avait envisagé un déficit important, mais les résultats montrent une situation bien meilleure. Les analyses ont mis en évidence

que les budgets ont été largement dépassés par les résultats réels. Cela nous amène à réfléchir à des moyens de réduire la pression fiscale sur les citoyens.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous ressentons une pression du conseil administratif sur la population, en particulier sur la classe moyenne. En effet le fait de présenter un budget déficitaire alors qu'il se termine chaque année avec un excédent significatif, peut être compris comme une façon de faire pression sur les citoyens et faciliter ainsi une hausse d'impôt, ce que nous déplorons.

Pour le futur, et au regard de l'évolution des résultats comptables positifs depuis plusieurs années, la question se pose de réduire la pression fiscale sur les citoyens. Le groupe Le Centre-Vert'Libéraux considère que c'est maintenant à la classe moyenne et aux familles de bénéficier d'allègements fiscaux.

Nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion de leur service. Plus spécifiquement, le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications fournis, tant dans la documentation que lors des commissions des finances.

Le groupe Le Centre-Vert'Libéraux approuvera ces comptes, qui ont été rendus avec précision et diligence.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme Molinari souhaite apporter une précision technique, par rapport à la déclaration du groupe du Centre-Vert'libéraux. Le Conseil administratif a déjà eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises : quand il élabore un budget, il doit se baser sur les estimations fiscales qui sont communiquées par les autorités cantonales. Comme communiqué également au Conseil municipal, il s'autorise à prendre chaque année une marge sur ces estimations fiscales, sachant que la qualité de ces prévisions laisse hélas régulièrement à désirer. Quant aux dépenses de fonctionnement à venir, elles sont présentées au plus près des connaissances du Conseil administratif, étant précisé qu'une grande partie d'entre elles sont des charges contraintes et non-compressibles. Concernant les estimations fiscales communiquées par l'administration cantonale, la ville de Carouge a initié un processus de dialogue les autorités cantonales et l'ACG, afin de trouver une manière de diminuer ces fluctuations et ce manque d'estimations fiables, qui est aussi difficile pour les autres communes.

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 152-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 8'646. — ET LES MOYENS DE LE COUVRIR**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2024 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 14 mai 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 154-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 627'000.— TTC (DONT CHF 29'815.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU CREDIT D'ETUDE DES OUVRAGES D'ART (PONTS)**

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération administrative porte sur l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 627'000.- TTC destiné aux études nécessaires pour la réfection de plusieurs ouvrages d'art de Carouge.

En effet, les ponts carougeois, notamment le pont du Val d'Arve, le pont de la Fontenette, le pont de Grange-Collomb et la passerelle du Bief-à-Dance, montrent des signes de dégradation. Des inspections ont révélé que certains de ces ouvrages sont dans un état nécessitant une intervention dans les cinq prochaines années pour assurer la sécurité publique et respecter les obligations légales en matière de maintenance des infrastructures.

Le pont du Val d'Arve, un axe majeur de la ceinture urbaine, nécessite des études pour une réfection complète, incluant le remplacement de l'étanchéité et des enrobés, ainsi que l'assainissement des bordures et des culées. Le pont de la Fontenette, affecté par des microfissures dues à une réaction alcali-granulats, doit être rénové pour préserver sa durabilité. Le pont de Grange-Collomb requiert une mise en œuvre d'étanchéité sur la voûte, et la passerelle du Bief-à-Dance doit être remplacée pour répondre aux normes de sécurité et de largeur minimale.

En plus des rénovations spécifiques, il est essentiel de réaliser une étude du lit de l'Arve au niveau des ponts concernés, en particulier après les récentes crues centenaires. Cette étude permettra de garantir la stabilité des piles et des culées, assurant ainsi la pérennité des infrastructures

Il est important de noter que les frais de ces études seront partagés à 50% avec les villes de Genève et de Lancy (pour les ponts qui les concernent), copropriétaires de ces ouvrages d'art. La coordination avec ces communes est bien entendue centrale.

Le crédit demandé couvre l'ensemble des frais de la ville de Carouge nécessaires pour ces études qui sont essentielles pour planifier de manière la plus adéquate et avec une bonne temporalité les rénovations de ces ponts. Ces travaux sont cruciaux pour maintenir la sécurité et la durabilité des infrastructures, ainsi que pour préserver le patrimoine communal.

C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 627'000.- (dont CHF 29'815.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'étude des ouvrages d'art de la ville de Carouge.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La question de M. Ducellier porte sur la propriété foncière de ces points. Il lui semble en effet qu'un certain nombre d'entre eux sont à la fois sur le territoire carougeois et sur celui

de la ville de Genève. Il souhaite savoir si cette étude est coordonnée avec la ville de Genève et si celle-ci participe aux coûts.

Mme Molinari reprend l'intervention dont elle vient de donner lecture : « Il est important de noter que les frais de ces études seront partagés à 50% avec les villes de Genève et de Lancy (pour les ponts qui les concernent), copropriétaires de ces ouvrages d'art. La coordination avec ces communes est bien entendue centrale. »

M. Ducellier demande si le Canton participe également.

Mme Molinari répond par la négative, à sa connaissance.

M. Baertschi constate avec satisfaction que l'étude concernera également les récentes crues centenaires (bathymétrie sur les piles et culée des ponts). Sa question est plus large, puisqu'elle porte sur le dragage du lit de l'Arve. Face aux inondations, la ville de Berne, par exemple, a dragué certains secteurs en enlevant du gravier. Cela se faisait du reste à l'époque sur une partie des rivières carougeoises, notamment dans le secteur de la piscine. Le dragage est lié au paramètre central de l'écoulement de l'eau. Cette question ne pourra peut-être pas être traitée dans le cadre du présent mandat, mais il serait intéressant de donner des précisions sur ce sujet, qui est d'ailleurs peut-être cantonal. Y aurait-il lieu éventuellement d'accélérer à certains emplacements le courant, en enlevant une partie des sédiments qui se sont déposés dans les rivières ?

S'agissant d'une discussion immédiate, Mme Molinari ne pourra pas apporter sur le siège tous les éléments techniques que requiert la question de M. Baertschi. Elle signale néanmoins que l'analyse spécifique des dalots du pont de la Fontenette et du pont de Carouge, qui se situent dans l'Arve, permettra de voir si des mesures sont nécessaires notamment par rapport à la force de l'eau et au fait que les grandes crues ont charrié beaucoup de matériaux. Quant à savoir s'il serait souhaitable d'avoir une vitesse de circulation de l'eau plus importante de manière générale, Mme Molinari n'est pas certaine que ce serait judicieux. N'étant pas une experte en la matière, elle suggère d'apporter une réponse à cette question lorsque la Commune aura reçu les résultats de l'étude.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 155-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE SUBVENTIONNEMENT DE CHF 500'000.— POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE DE L'EGLISE DE SAINTE-CROIX, SISE « LES PROMENADES », PARCELLE N° 268 A CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. L'église de Sainte-Croix fait partie du patrimoine culturel de Carouge. Souvent choisie avec la fontaine Blavignac pour illustrer les vues de Carouge avec la place du Marché, son histoire fait partie intégrante de l'histoire de la commune. Rénové à plusieurs reprises, dont le carillon il y a quelques années ou l'orgue encore plus récemment, ce bâtiment n'est toutefois plus aux normes aujourd'hui et la paroisse a pris la décision d'entamer d'importants travaux de réfection – les membres du Conseil municipal auront pu le constater puisque les échafaudages sont déjà en place. Les travaux, qui sont détaillés dans l'annexe 1 à la présente délibération, ne sont pas anodins entre les mises à jour des normes, la mise en conformité énergétique, ou la réfection de la toiture, notamment.

Depuis toujours, la commune a contribué aux travaux de l'église, comme à ceux du reste du temple, en tant que patrimoines culturels de Carouge, à raison d'un pourcentage

correspondant entre 10 et 20% du coût des travaux. Un récapitulatif des montants qui ont été versés depuis 2000 figure dans la délibération.

A noter que, comme cela ressort de l'annexe 1 *in fine*, la fondation de la paroisse a cherché d'autres sources de financement, notamment auprès de fondations privées, de donateurs, de l'Etat, de la Confédération, et finance également par ses fonds propres une partie des travaux.

Au vu de ces éléments, en particulier de l'aspect patrimonial de cette église, il est proposé au Conseil municipal une participation au coût de ces travaux de rénovation à hauteur de CHF 500'000.-, soit un peu plus de 10% du coût global, dont le Conseil municipal a soustrait la mise aux normes de l'appartement du sacristain que la Commune n'a pas pour vocation de subventionner (le coût total des travaux se monte à CHF 5'940'000.-, mais seuls CHF 4'605'000.- ont été pris en compte pour la subvention).

Mme Lammar précise encore, comme indiqué dans le récapitulatif, que certaines demandes de financement formulées par la fondation de la paroisse sont encore pendantes. La participation notamment de la Confédération et de l'Etat de Genève pourrait éventuellement être finalement plus importante qu'estimée à ce jour.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Au vu du montant de la subvention, Mme Turgut Bandelier propose un renvoi en commission Finances. Elle note que la fondation Sainte-Croix est une fondation de droit privé dont les actifs se montent à CHF 13 millions. Le montant de la subvention soulève plusieurs questions. De plus, Mme Turgut Bandelier se demande par exemple s'il serait envisageable que la Fondation du Vieux-Carouge entre en matière également pour subventionner une partie des montants de rénovation énergétique. Elle a l'impression que d'autres donateurs potentiels pourraient être approchés sur ce point. Par conséquent, elle ne souhaiterait pas voter sur le siège mais renvoyer la délibération en commission Finances, avec des recommandations et la possibilité d'auditions.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste est convaincu que les différentes informations qui ont été fournies durant la présentation de Mme Lammar sont suffisantes, notamment en ce qui concerne les financements. Le dossier comporte des précisions claires sur les différentes promesses de dons et les différents donateurs. Le groupe socialiste ne voit pas comment une commission, de surcroît des Finances, pourrait apporter d'autres éléments, raison pour laquelle il soutient la discussion immédiate et le vote sur le siège.

Mme Lammar apporte une précision qu'elle a omise dans la présentation. Le récapitulatif des financements sollicités par la fondation de la paroisse, qui figure dans l'annexe 1 *in fine* de la présente délibération, montre un solde de fonds à pourvoir de CHF 847'000.- à ce jour. La participation de la ville de Carouge ne comblerait donc pas entièrement ce solde. La fondation doit encore rechercher quelques fonds pour financer la totalité du coût des travaux, par le biais peut-être des subventions de l'Etat de Genève et de la Confédération, des fonds propres de la paroisse, voire d'autres moyens encore.

M. Morex prend la parole en son nom personnel. Il y a vingt-cinq ans, il était président des Colonnes du Temple. Il fallait trouver CHF 3 millions pour rénover le temple de Carouge. La ville de Carouge avait été sollicitée et avait octroyé deux fois CHF 300'000.- pour aider à financer les travaux. Selon M. Morex, il est normal qu'aujourd'hui, elle accorde des montants pour la rénovation de l'église Sainte-Croix, puisqu'elle l'a fait pour le temple de Carouge. M. Morex ajoute qu'il est en faveur du vote sur le siège.

M. Voignier signale que le groupe PLR souhaite un vote sur le siège. Les pièces justificatives jointes à la présente délibération démontrent que d'autres financements que celui de la Commune ont été activement recherchés, ce qui est appréciable. Il relève en outre que les documents comportent un récapitulatif des subventions qui ont été versées à la paroisse protestante, ce qui permet de s'assurer d'une égalité de traitement entre ces confessions. M. Voignier réitère le soutien du groupe PLR pour un vote sur le siège, étant encore précisé que le montant demandé ne comble pas entièrement le solde à trouver par la paroisse.

Mme Turgut Bandelier s'étonne notamment du montant alloué par le Canton à cette rénovation. Quand un canton qui fait un excédent budgétaire de CHF 1,2 milliard accorde CHF 80'000.- comme participation à une rénovation, et qu'une commune octroie CHF 500'000.-, l'on peut s'interroger sur la clé de répartition du financement. Mme Turgut Bandelier précise qu'elle est très sensible à l'aspect culturel et patrimonial de cet ouvrage. Elle ne remet pas en cause la participation de la Commune, dans un souci notamment d'égalité de traitement avec le temple comme l'a évoqué M. Morex, ni la nécessité d'une rénovation énergétique de l'église. Pour elle, ce projet doit aller de l'avant. C'est véritablement la clé de répartition qui l'interroge, raison pour laquelle elle aurait souhaité obtenir des réponses supplémentaires en commission.

Le Président rappelle que, lors de la discussion sur un renvoi en commission ou un vote sur le siège, chaque intervenant ne peut prendre la parole qu'une fois. La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote la proposition de renvoi en commission Finances.

**Le renvoi en commission Finances est refusé par 22 non, 4 oui et 4 abstentions.**

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

Mme Turgut Bandelier regrette ce vote. Encore une fois, le projet est à saluer. Une fondation privée aux buts culturel et patrimonial prend en charge la rénovation énergétique de son église, ce que le groupe des Verts approuve. Mais la clé de répartition du financement trouvé pour cette rénovation semble choquante. Mme Turgut Bandelier aurait souhaité des informations supplémentaires, qui n'auraient pas préjugé de son vote favorable pour cette subvention. Elle reste sur sa faim. Au vu du montant accordé par la Commune, elle pense que d'autres personnes le resteront aussi au sein de la population carougeoise.

Mme Lammar se propose de relayer cette préoccupation auprès du conseil de fondation de la paroisse. Elle souligne que le récapitulatif mentionne que le montant des subventions de l'Etat de Genève et de la Confédération correspond actuellement à une estimation. Sauf erreur, la fondation n'a pas encore reçu la réponse définitive de l'Etat et de la Confédération. Dès lors, la participation de ceux-ci est susceptible d'augmenter. Mme Lammar rappelle en outre que, même si le Conseil municipal vote en faveur de l'octroi de ces CHF 500'000.-, la fondation devra encore trouver CHF 347'000.-, peut-être auprès de l'Etat de Genève ou de la Confédération, ou d'autres entités.

M. Baertschi rappelle que la dernière restauration importante de cet édifice a eu lieu vers 1975, à l'époque du Concile Vatican II qui avait du reste amené à fortement modifier l'espace du chœur et les décors intérieurs. Les inscriptions latines, notamment, avaient été recouvertes de peinture blanche. Comme l'indiquent les documents qui ont été transmis aux membres du Conseil municipal, des colorations sont aujourd'hui apparues sur les murs. Il faut apporter une réponse appropriée à cette problématique. M. Baertschi relève en outre qu'il est question d'un système de chauffage et de ventilation, qui sera complexe à mettre en place. Mais il ne doute pas que cela sera fait de façon compétente. Il constate ensuite que, selon les annexes à la délibération, l'Etat de Genève accorde un



montant de seulement CHF 80'000.-, et que la Confédération n'en accorde apparemment aucun. Aujourd'hui, les fonds de l'Etat de Genève subventionnent des fenêtres au Lignon ou d'autres objets qui n'ont rien à voir avec le patrimoine monumental. M. Baertschi n'y est pas opposé, mais il considère que cet édifice mérite aussi des soins. Par conséquent, il se demande dans quelle mesure la Commune pourrait soutenir la fondation de la paroisse pour demander une participation plus importante de la part du Canton, et de la Confédération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 156-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 74'000.— (DONT CHF 3'533.25 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR L'ETABLISSEMENT DE DIAGNOSTICS SUR L'ETAT DE DEGRADATION PHYSIQUE DES ELEMENTS DE CONSTRUCTION ET DES TECHNIQUES POUR LES DIX BATIMENTS DU PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE CAROUGE IDENTIFIES COMME PRIORITAIRES DANS LA PLANIFICATION DES RENOVATIONS ENERGETIQUES**

Mme Lammar introduit le sujet. Pour rappel, la ville de Carouge a la volonté de procéder à la rénovation de son patrimoine bâti dans l'objectif d'une mise aux normes énergétiques (objectif 2030) et d'une réduction des consommations des bâtiments présentant des enjeux majeurs. Elle a en effet un devoir d'exemplarité en tant qu'administration publique quant aux performances énergétiques de son parc immobilier, notamment dans le cadre de la labellisation « Cité de l'énergie ».

Le service constructions, entretien des bâtiments et sports a ainsi identifié dix sites prioritaires dans la planification des rénovations énergétiques à court ou moyen terme. Il s'agit de la maison Delafontaine, la mairie, le boulodrome, la maison Pertin, le stade, les Charmettes, la voirie, l'école des Promenades et la bibliothèque.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une synthèse de l'état physique, fonctionnel et énergétique de ces infrastructures pour optimiser les interventions et affiner la planification en tenant compte à la fois :

- des paramètres énergétiques
- de l'état de dégradation physique (vétusté/obsolescence) des éléments de construction et des installations techniques
- de la qualité d'usage des locaux et de leur aptitude à répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices considérant le besoin d'une approche analytique systématique de l'état de dégradation des bâtiments retenus pour consolider cette grille de lecture multicritères, ainsi que de pouvoir articuler des premiers budgets estimatifs des rénovations prévues.

La ville de Carouge a donc mis en concurrence, pour un diagnostic pilote sur le bâtiment sis au 3, rue de la Débridée, différents prestataires proposant ce type d'analyse basée sur des méthodes spécifiques et des bases de données propres afin d'évaluer les qualités respectives des rapports établis. Elle a reçu un certain nombre de dossiers qu'elle a évalués sous l'angle de :

- l'adéquation des données reçues
- la pertinence des observations du rapport et des indicateurs proposés
- la qualification des diagnostiqueurs.

Le choix s'est en conséquence porté sur les sociétés Estia et EPIQR Rénovation qui travailleront conjointement, pour établir le diagnostic EPIQR+ des dix bâtiments prioritaires identifiés. A noter qu'une subvention « SIG Eco-21 » estimée à CHF 10'000.- pourrait être octroyée à la ville de Carouge dans le cadre de ces prestations.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 74'000.- (dont CHF 3'533.25 d'activation de prestations du personnel communal) pour l'établissement de diagnostics sur l'état de dégradation physique des éléments de construction et des techniques pour les dix bâtiments du patrimoine bâti de la ville de Carouge identifiés comme prioritaires dans la planification des rénovations énergétiques.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Mme Turgut Bandelier relève que le Conseil municipal vient de décider sur le siège de dépenser CHF 500'000.-. Elle considère qu'ici, le Conseil municipal peut faire preuve d'austérité budgétaire en faisant l'économie d'une commission. La population aurait du mal à comprendre qu'il renvoie en commission un objet d'un montant de CHF 74'000.-, alors qu'il vote sur le siège CHF 500'000.-. Mme Turgut Bandelier propose donc la discussion immédiate et le vote sur le siège.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

**La discussion immédiate est acceptée par 16 oui, 8 non et 6 abstentions.**

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

Mme Turgut Bandelier félicite l'administration pour son excellent travail. Elle salue également le choix des prestataires et se réjouit de voir le résultat de cette étude.

M. L. Antonioli a voté contre la discussion immédiate parce qu'il avait quelques questions à poser, qu'il posera donc ce soir. Hormis le stade de foot, qui nécessitera une étude supplémentaire et qui semble en l'état être le bâtiment le moins pertinent à auditer dans le cadre de la présente étude, la démarche semble judicieuse. M. L. Antonioli s'interroge cependant sur les modalités de l'appel d'offres. C'est un mandataire lausannois qui a été retenu pour cette étude qui vise des rénovations dont le but est écologique. Or, il existe dans le canton de Genève des entreprises entièrement appropriées pour mener de tels diagnostics. M. L. Antonioli souhaiterait des précisions sur les raisons pour lesquelles la méthodologie EPIQR+ a été sollicitée dans le cadre de ce mandat, alors que d'autres modèles qui sont, eux, locaux fonctionnent très bien.

Mme Lammar explique que, dans le cadre de ce diagnostic, un appel d'offres a été lancé et qu'un certain nombre de critères ont été retenus pour juger les dossiers, comme l'adéquation des données reçues, la pertinence des observations du rapport et des indicateurs proposés et la qualification des diagnostiqueurs. Au vu des dossiers reçus et des critères d'évaluation, ce sont les sociétés Estia et EPIQR qui ont remporté cet appel d'offres parce qu'elles totalisaient le plus grand nombre de points.

M. Prod'hom précise qu'il n'y a pas de distinctions à faire entre Estia et EPIQR. Estia émane de la chaire de l'énergie de l'EPFL. EPIQR est issu d'un programme appelé « la méthode MER » pour ce qui concerne le patrimoine immobilier (plus précisément MER 60 pour les bâtiments eux-mêmes, et MERAT pour les aspects énergétiques). Cette méthodologie est basée sur un nombre conséquent de données et un savoir-faire considérable. EPIQR+ est la meilleure méthode d'évaluation de toutes les pathologies que peut présenter un bâtiment et des coûts y relatifs, avec présentation d'options de rénovation allant de la simple mise aux normes, à la mise aux normes HPE et THPE. M. Prod'hom félicite l'administration de doter la Commune d'une évaluation qui sera non

seulement très performante mais qui, en plus, sera un véritable outil de gestion qui permettra de savoir où mettre le curseur s'agissant de la rénovation de ces bâtiments.

M. Baertschi abonde dans le sens de M. Prod'hom. Il ajoute que le crédit d'étude de CHF 74'000.- concerne dix bâtiments, ce qui représente CHF 7'400.- par bâtiment, soit une somme semble raisonnable. Comme l'a mentionné M. Prod'hom, il s'agit d'une méthode d'estimation rapide (MER). La Fondation immobilière de la Ville de Carouge fait face aux mêmes préoccupations. Elle n'a pas confié ces études aux mêmes mandataires que la Fondation, mais la société qu'elle a mandatée utilise des méthodes analogues.

M. Ducellier précise que le groupe PLR s'interroge plus sur l'outil qui a été choisi que sur la société qui a été retenue. La majorité des acteurs genevois, dont les fondations immobilières carougeoises, utilisent le modèle CECB+. Le groupe PLR souhaite savoir si le modèle EPIQR+ sera véritablement utilisable par la suite, ou si un complément d'étude sera nécessaire pour utiliser ces données. Par ailleurs, M. Ducellier demande si cette méthodologie permet également de connaître les IDC qui, à Genève, sont la référence en termes énergétiques.

M. Prod'hom mentionne que CECB ne concerne que les aspects énergétiques d'un bâtiment, tandis qu'EPIQR+ offre l'avantage de diagnostiquer l'ensemble des pathologies d'un bâtiment, y compris les réseaux. Pour faire le parallèle avec un patient, il s'agirait d'ausculter son cœur, son foie, etc. De plus, EPIQR+ peut comporter un module relatif au volet CECB. Il s'agit d'un véritable guide à la décision, pour savoir où mettre le curseur. Par exemple, il permet de dire que, pour un faible gain sur les IDC, plusieurs millions supplémentaires devraient être investis. M. Prod'hom précise en outre que les Fondations immobilières de droit public procèdent systématiquement à une analyse EPIQR+, avec module CECB, pour tous leurs immeubles. Cette méthode permet de prendre les décisions avec une vision économique et pathologique du bâtiment.

M. Ducellier signale que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge utilise CECB+, qui analyse également la structure, l'étanchéité, la toiture, les installations techniques. La question du groupe PLR, qui s'adresse au Conseil administratif, est de savoir pour quelles raisons le modèle EPIQR+ a été spécifiquement choisi.

Mme Lammar estime avoir déjà répondu à cette question. Cette méthode paraissait appropriée par rapport au diagnostic des bâtiments communaux. À la suite de l'appel d'offres et au vu des dossiers reçus, ce sont ces entreprises, qui proposaient ce modèle et les meilleures conditions, qui ont été choisies.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 24 oui, 0 non et 5 abstentions.**

**10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 157-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 1135 DE CAROUGE, SISE RUE DE LA TANNERIE 4 BIS ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE DE CHF 2'900'000.— TTC DONT CHF 150'000.— DE DIVERS FRAIS ET HONORAIRES ET SUBSIDIAIREMENT AUTORISATION D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DE LADITE PARCELLE A UN TIERS**

Mme Lammar introduit le sujet. Le Conseil administratif a appris dernièrement qu'une parcelle sise au 4bis rue de la Tannerie était mise en vente. Comme les membres du Conseil municipal peuvent le voir dans les annexes de la délibération, cette parcelle jouxtant la zone du Vieux Carouge est située en face de la parcelle du théâtre de Carouge. Elle est contiguë, au nord, à une parcelle propriété de la ville de Carouge constituée d'un

parc qui se situe juste derrière les immeubles 6 et 6bis rue des Moraines appartenant à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. A l'est, cette parcelle est contiguë à une autre propriété de la ville de Carouge sur laquelle est sise la maison Lénine que la Commune a acquise il y a quelques années. Cette parcelle est donc stratégiquement extrêmement bien située et permettrait un passage à l'arrière de la salle des fêtes qui donnerait sur le parc et, ensuite, la rue des Moraines.

Il faut par ailleurs savoir qu'un PLQ a été adopté sur ce périmètre en 1992, PLQ dont la réalisation semble compliquée étant donné qu'il n'est plus en accord avec les enjeux actuels, de par notamment sa proximité au plan de site du Vieux Carouge, sa proximité avec de gros développements immobiliers de Carouge-Est et les besoins en espace et équipements publics qui en découlent, et de par son inadéquation avec les enjeux climat et développement durable actuels. Par ailleurs, une partie de la parcelle est à l'intérieur du plan de site du Vieux Carouge. Et, enfin, trois bâtiments à l'intérieur du PLQ sont considérés aujourd'hui comme intéressants au recensement architectural cantonal. A noter également que le PDCOM en cours d'enquête technique prévoit que cette parcelle contribue à répondre à un besoin en espaces et équipements publics, lié à la densification du secteur de Carouge-Est notamment avec les grands ensembles Léopard, Menuisiers, Guillocheur ou Tir-au-Canon.

Au vu de ces éléments, le CA a donc analysé l'opportunité d'acquérir un tel bien et a estimé qu'une telle opération pourrait être intéressante à plusieurs titres :

- Tout d'abord, elle est située dans un quartier appelé à se développer. Être propriétaire de parcelles dans ce périmètre permet d'avoir davantage son mot à dire dans le développement de ce quartier.
- Toujours concernant sa situation, cette parcelle est voisine de deux parcelles déjà propriétés de la ville de Carouge, l'une étant le parc à l'arrière de la rue des Moraines et l'autre, la maison Lénine. Acquérir cette nouvelle parcelle ouvrirait la possibilité de connexion entre ces parcelles, et permettrait à moyen ou long terme à la ville de Carouge d'avoir une clé importante pour le développement de ce périmètre, en lien étroit avec l'accessibilité du théâtre, la salle des fêtes et le maintien d'un espace vert en cœur d'îlot.
- Cette parcelle permettrait donc de faire le lien entre le Vieux Carouge et les différents quartiers en cours de mutation.
- Enfin, elle permettrait la création d'un équipement public conforme au PLQ et d'un îlot de fraîcheur, en lien avec le plan climat.

Au vu de cet intérêt majeur pour la Commune, et après discussion aussi avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, avec qui la Commune a travaillé de concert, le Conseil administratif a décidé qu'il fallait saisir cette occasion.

Après négociations avec les représentants des vendeurs, sachant que plusieurs acheteurs sont également intéressés, et tenant aussi compte de l'inscription de cette parcelle au cadastre des sites pollués, type de pollution « aire d'exploitation sans atteinte nuisible/incommodant » ainsi que de l'estimatif de la valeur du terrain et des droits à bâtir effectué par les services communaux sur la base des informations reçues de l'OCLPF, c'est une offre de CHF 2'750'000.-, sous réserve de l'acceptation par le Conseil municipal bien entendu, qui a été formulée par la Ville de Carouge, et moyennant que la parcelle soit vendue dépolluée.

A ce montant s'ajoute un montant estimé à CHF 150'000.- pour les divers frais et honoraires, ainsi que les frais d'acte, émoluments et autres droits, selon l'estimatif calculé sur la base du tableau de la Chambre des notaires de Genève.

Selon les informations reçues, cette offre pourrait être acceptée par les vendeurs. Mais comme d'autres acheteurs sont intéressés, si les vendeurs devaient préférer une autre offre, le Conseil administratif propose au Conseil municipal, subsidiairement, de l'autoriser à exercer son droit de préemption pour acquérir cette parcelle qui est stratégiquement très importante pour la Commune. Mme Lammar précise encore que si cette délibération prévoit subsidiairement l'exercice du droit de préemption, c'est parce que, dans ce cas, les délais sont serrés. Or, si les vendeurs préfèrent une autre offre que celle de la

Commune, les tractations risquent d'aboutir durant l'été, quand le Conseil municipal ne se réunit pas.

Au vu de ce qui précède il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'accepter l'acquisition de la parcelle sise 4bis rue de la Tannerie, moyennant qu'elle soit vendue dépolluée, en ouvrant au Conseil administratif un crédit de CHF 2'900'000.- (soit CHF 2'750'000.- pour l'acquisition de la parcelle et CHF 150'000.- pour les divers frais et honoraires, ainsi que les frais d'acte, émoluments et autres droits) et, subsidiairement, d'autoriser le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Commune, si les vendeurs devaient préférer d'autres acheteurs.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Calame remercie le Conseil administratif pour cette délibération qui propose d'acquérir une parcelle, dont l'implantation, au carrefour de différentes parcelles déjà propriétés de la Commune, est extrêmement intéressante. En outre, cet achat permettra d'enrichir le patrimoine foncier de la Commune, qui n'est pas bien épais, ce qui permettra d'apporter une réponse adéquate aux besoins futurs. M. Calame ajoute que cette parcelle jouxte une parcelle presque enclavée d'environ 1'500 m<sup>2</sup>, dont la ville de Carouge est propriétaire et qui se situe derrière l'immeuble de la Fondation immobilière. Acquérir une parcelle de 1'171 m<sup>2</sup> et rendre exploitable 1500 m<sup>2</sup> supplémentaires serait une raison suffisante de se convaincre de l'opportunité de cet achat. Le groupe des Verts salue cette proposition. Il se réjouit de la présentation du sujet en commission et de pouvoir ensuite voter favorablement cette délibération

M. L. Antonioli recommande d'apporter des précisions sur l'équipement public qui serait envisagé dans ce secteur. Il semble en effet important d'avoir une vision à long terme, en projetant d'emblée le type d'équipement public que le Conseil administratif souhaite implanter sur cette parcelle.

M. Baertschi félicite le Conseil administratif, en particulier Mme Lammar, pour la façon dont cette affaire a été menée. Sachant que la Commune a perdu passablement d'espace public avec la construction du théâtre de Carouge, et au vu du développement du quartier, notamment avec la Tannerie, la Commune a ici une opportunité exceptionnelle. M. Baertschi ajoute que le PLQ existant, qui devra être modifié, prévoit un équipement public. Une crèche pourrait ainsi être construite à cet emplacement.

**11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 158-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 1'599'920.- TTC (DONT CHF 76'190.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA MISE EN CONFORMITE DES QUAIS DE BUS TPG AUX EXIGENCES TECHNIQUES SUR LES AMENAGEMENTS POUR L'ACCES AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération porte sur la mise en conformité des arrêts de bus TPG avec l'Ordonnance fédérale du 23 mars 2016 du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OETHand). Les TPG ont fait part aux communes, dont la ville de Carouge, de cette demande de mise en conformité via l'Association des communes genevoises (ACG).

En réponse à ces demandes et au vu de l'impératif légal de cette ordonnance, le service de l'urbanisme a préparé une première étude répertoriant l'état et la localisation des arrêts de bus TPG installés sur le territoire communal. Mme Molinari avait d'ailleurs eu l'opportunité de faire part de cette étude dans le cadre d'une réponse à une question écrite de M. Lauret, en novembre dernier.

Au vu de cette étude (cf. annexe pièce 6), il apparaît que les quais de 13 des arrêts de bus TPG sur le territoire communal peuvent être mis aux normes rapidement et que 7 autres pourront l'être dans le cadre des projets d'aménagements en cours d'étude et/ou de réalisation (par exemple BHNS sur le chemin de Pinchat ou le déploiement du CAD sur Collège, Moraines et Fontenette). Ces mises aux normes incluront la surélévation des quais, la création de pentes en amont et aval des quais permettant un accès facilité aux bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la réfection des enrobés sur le trottoir et la chaussée, ainsi que, dans certains cas, une optimisation de leurs emplacements et l'installation d'abribus.

Pour rappel, sur un total de 29 arrêts de bus situés sur la commune, 4 ont déjà été remis aux normes en coordination avec le Canton en ce qui concerne les arrêts sur le domaine public cantonal des routes de Drize et de Troinex, soit les arrêts Baumgartner, Chemin-Vert et Grange-Collomb. De plus, dans le cadre du projet de réaménagement de la route de Veyrier mené par la commune, les 4 arrêts Fontenette (près du pont du même nom) et Val d'Arve ont aussi été repris et adaptés aux normes en vigueur.

C'est dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'599'920.- TTC (dont CHF 76'190.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en conformité des quais de bus TPG aux exigences techniques sur les aménagements pour l'accès aux personnes en situation de handicap.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

Mme Turgut Bandelier relève que, du 15 mai au 15 juin, la Convention pour les droits des personnes handicapées (CDPH) – handicaps visibles et invisibles – fête ses dix ans. Carouge participe par trois activités à ces célébrations qui mettent en avant les droits des personnes handicapées, parmi lesquels l'accès aux transports publics. Mme Turgut Bandelier remercie l'administration pour cette délibération, qui tombe à point nommé. Elle constate que cette délibération concerne des handicaps visibles. Elle invite la commission à mener également une réflexion sur les handicaps invisibles, sachant que la mise en conformité des arrêts des transports publics est souvent négligée s'agissant de handicaps invisibles.

M. Isabella constate que les annexes de la délibération comportent une lettre de décembre 2023 qui mentionne une échéance légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui fait référence à un courrier de janvier 2022. Il souhaite que le Conseil administratif explique aux commissaires pour quelle raison c'est au-delà des échéances légales prévues que la Commune s'intéresse aux adaptations pour les personnes en situation de handicap. Ensuite, pratiquant les transports publics quotidiennement, il recommande à la commission de s'intéresser également aux arrêts de tram. La délibération ne mentionne que les arrêts de bus, mais il existe des arrêts de tram à Carouge auxquels les personnes en chaise roulante ne peuvent pas accéder malgré le plancher surbaissé du tram, parce que les arrêts ne sont pas à la bonne hauteur. M. Isabella souhaite savoir pourquoi la Commune privilégie un moyen de transport, et pas l'autre.

Mme Molinari signale que le sujet des arrêts de tram a également été traité, comme elle a eu l'occasion d'en informer le Conseil municipal à l'occasion de la question de M. Lauret, en novembre dernier. Les études qui avaient été menées, en collaboration avec les TPG et le Canton, montraient que, de par la configuration du secteur, ses contraintes, ses courbures particulières et la longueur des quais nécessaires, un seul arrêt de tram pouvait être mis aux normes, celui de Marché en direction de Bachet. Cet arrêt fera l'objet d'un aménagement, dans toute la mesure du possible, en coordination avec le TPG puisqu'intervenir près des rails de tram en plein centre de Carouge ne sera pas une sinécure. Quant aux autres questions soulevées par M. Isabella, Mme Molinari y reviendra lors de la commission.

M. Voignier se réjouit de cette délibération. Le Conseil municipal sait qu'il est particulièrement attentif à ce que les personnes ayant un handicap puissent avoir de l'autonomie. Il ne reviendra pas sur les propos de Mme Turgut Bandelier – il aurait lui-même évoqué les dix ans de la CDPH, pour relever que la ville de Carouge fait beaucoup de publicité pour de nombreux événements relatifs à des journées internationales et qu'il aurait été souhaitable que le Conseil administratif annonce au moins au Conseil municipal les événements sur Carouge en lien avec la CDPH. M. Voignier recommande ensuite à la commission de se pencher non seulement sur les aménagements relatifs à l'accessibilité au bus, mais aussi sur ce qui se trouve aux alentours. Par exemple, lorsqu'on arrive à un arrêt, le mobilier urbain, tel que les poubelles, est souvent très mal placé. La délibération vise à rendre possible l'accès au bus, mais la personne qui a un handicap, visible ou invisible – et M. Voignier rejoint sa préopinante sur ce point également –, continuera à rencontrer des difficultés. Il s'agit de ne pas s'arrêter à un périmètre qui définit la longueur du bus mais d'aller légèrement plus loin, en réfléchissant à l'accessibilité dès le passage piéton qui amène la personne à l'arrêt. M. Voignier pense qu'un montant de plus de CHF 1 million permet d'avoir une vision un peu plus globale que des travaux strictement de génie civil.

S'agissant d'un sujet que M. Lauret traite tous les jours, il souhaite d'abord aller dans le sens de M. Voignier, en précisant qu'il existe des normes et des documents officiels des TPG pour ce genre de constructions. Ensuite, il recommande d'inviter en commission la personne en charge, aux TPG, des mises aux normes PMR, afin qu'elle donne des explications notamment sur les normes en vigueur.

## **12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 159-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE**

L'introduction que fera Mme Molinari vaut pour les délibérations à l'ordre du jour sous les points 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, qui toutes concernent les comptes des différentes fondations communales. Conformément aux statuts, les comptes de ces fondations pour l'exercice 2023 ont été approuvés par les organes supérieurs des différentes fondations après révision des comptes par des organes de révision agréés et validés par la suite par le Conseil administratif. Pour ne pas reprendre la parole à chaque délibération, Mme Molinari fait part des résultats des différentes structures, qui sont les suivants :

- Fondation Bruckner : CHF 322.67
- Association EMS Résidence les Pervenches : CHF 1247.56  
Restitution de la subvention non dépensées à l'Etat : CHF 271'576.82
- Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées (FCLPA) : CHF 1'464'917.16

- Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées (FICBCT) : CHF 226'823.62
- Association de l'EMS « Résidence de Drize » : CHF 7'138.17
- Fondation Immobilière de la Ville de Carouge : CHF 4'838'143.35
- Fondation du Vieux-Carouge : CHF 670'738.31

**La prise en considération de la délibération administrative 159-2024 est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération administrative 159-2024.

**La délibération administrative 159-2024 est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 160-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE L'ASSOCIATION EMS RESIDENCE LES PERVENCHES**

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 12 ci-dessus.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 24 oui, 0 non et 1 abstention.**

**14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 161-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE LA FONDATION CAROUGEoise POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES**

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 12 ci-dessus.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**



**15. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 162-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES**

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 12 ci-dessus.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**16. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 163-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »**

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 12 ci-dessus.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**17. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 164-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE**

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 12 ci-dessus.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 4 abstentions.**

**18. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 165-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE**

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 12 ci-dessus.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.**

**19. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 166-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 518'620.- (DONT 24'700 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A L'ACHAT D'ARBRES ET ARBUSTES EN LIEN AVEC LES PROJETS D'ESPACE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération d'un montant de CHF 518'620.- TTC s'ancre dans la réalité carougeoise d'une mutation territoriale forte avec de nombreux projets en cours de planification ou de construction tels que les quartiers du PAV (Praille Acacias Vernets) ou encore de Carouge-Est. Elle s'inscrit aussi dans un contexte de dérèglement climatique qui rend nécessaire l'adaptation de la ville à des températures et événements météorologiques de plus en plus extrêmes (canicules, longues périodes de pluie). La plantation d'arbres permet bien entendu de créer de l'ombrage et de la fraîcheur pour les habitantes et habitants. De plus, l'arborisation, et plus généralement la végétalisation joue un rôle important dans d'autres domaines telle la purification de l'air par l'absorption de micropolluants. Aujourd'hui, et au vu du développement à venir dans la commune, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes qui permettent d'assurer un approvisionnement en arbres régulier et le plus local possible. En effet, l'expérience montre que la demande pour des arbres est très importante en Suisse en général. De très nombreuses communes ont l'objectif de développer la canopée de leur territoire et Genève ne fait pas exception.

Cette délibération est le fruit d'un travail interservices ayant permis d'une part de chiffrer le besoin, par le service de l'urbanisme en charge des projets de développement, et d'autre part de définir les essences à privilégier pour le futur climat de l'aire urbaine genevoise, par le service voirie, entretien et mobilité.

Dans le sillon de la loi sur l'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le canton de Genève au début du mois de mai et qui fixe un objectif de taux de canopée d'au moins 30% pour l'aire urbaine, cette délibération permet à Carouge de faire preuve d'anticipation et de vision en relation aux enjeux de la ville. C'est une gestion plus rationnelle et durable qui est proposée. Cette proposition offre donc à la commune quatre grands avantages :

1. Sécuriser l'approvisionnement en arbres acclimatés localement avec des essences capables de résister au futur climat genevois
2. Minimiser les pertes lors de la plantation grâce à des arbres déjà acclimatés
3. Minimiser les kilomètres parcourus entre pépinière et espace où les arbres sont plantés
4. Faire des économies sur le coût des arbres – qui devront de toute façon être achetés dans le cadre des projets

Il s'agit donc de développer un système à long terme qui permette d'approvisionner en arbres les futurs projets en travaillant avec des pépiniéristes locaux, bien évidemment avec un appel d'offres.

La délibération présente aussi une continuité et complémentarité de la délibération « Arborisation » que le Conseil municipal avait acceptée en septembre 2021. Celle-ci identifiait les premières étapes et périmètres sur domaine privé et public communal pour verdier et rafraîchir Carouge. La présente délibération anticipe le besoin en arbres des grands projets urbains pour sécuriser à la commune un approvisionnement en arbres et arbustes acclimatés au climat local, et ce pour les dix prochaines années. Mme Molinari

invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération qui permettra d'avoir une vision stratégique sur la question primordiale de l'arborisation et de la végétalisation de la commune.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Développement durable.

M. Ducellier propose la discussion immédiate. Le groupe PLR considère que cette commission aurait un intérêt limité, mis à part discuter des variétés d'arbres proposées.

M. Etienne ayant des recommandations qui peuvent mener la discussion relativement loin, il serait favorable à un renvoi en commission. Si un vote sur le siège devait avoir lieu, il s'exprimera dans le cadre de la discussion immédiate.

M. Calame indique que le groupe des Verts soutient avec enthousiasme ce projet, enthousiasme qui le pousse à proposer le maintien en commission Développement durable. Outre la possibilité de faire connaissance avec les différentes espèces d'arbres, c'est la première fois que la commune de Carouge investit pour son patrimoine arboré à venir. Cette démarche est à saluer. M. Calame souhaiterait une commission pour avoir l'occasion d'entendre le Conseil administratif expliquer comment la Commune en est arrivée à cette excellente idée et dans quelle mesure cette démarche pourrait être encore développée à l'avenir.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

**La discussion immédiate est refusée par 16 non, 10 oui et 4 abstentions.**

Par conséquent, la délibération est renvoyée en commission Développement durable et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Etienne se félicite de cette délibération et fait part de ses recommandations :

- Préciser les parcelles du domaine public ou privé communal qui pourraient recevoir ces arbres et arbustes dans les secteurs du PAV et de Carouge-Est qui sont mentionnés ;
- Préciser les conditions-cadres d'un contrat de culture passé avec les pépinières (précisions sur les négociations avec les pépinières qui fourniront ces arbres) ;
- Préciser l'aire de commande des arbres (s'il ne s'agit pas d'aller jusqu'en Allemagne ou en Italie, il faudra vraisemblablement aller au-delà de Genève, en Suisse romande) ;
- Préciser les capacités de ces pépinières à fournir la Commune (Carouge n'étant probablement pas la seule à faire cette démarche, il s'agit de savoir si les pépinières pourront honorer les commandes d'arbres pour l'ensemble des communes de Suisse romande qui font cette même démarche) ;
- Préciser les circonférences et hauteurs des arbres et arbustes, en tout cas dans les grandes lignes ;
- Faire état des éventuels retours d'expérience d'initiatives similaires qui ont eu lieu par le passé.

Mme Turgut Bandelier recommande de se tourner vers les espèces qui ont le moins besoin d'eau. L'aspect hydrique sera en effet important à l'avenir. Mme Turgut Bandelier s'inquiète des réserves d'eau futures en raison du changement climatique – il n'y a qu'à voir les étés carougeois et la manière dont les arbres dépérissent.

M. L. Antonioli souhaite que la commission soit informée sur les trois points suivants. Le transport est-il compris dans le prix ? Si tel n'est pas le cas, à quoi correspond le poste de divers et imprévu relatif à l'achat d'arbres ? Enfin, quelles sont les prestations du personnel communal dévolu à ce travail ?

M. Voignier recommande d'inviter une personne qui puisse expliquer aux commissaires si les arbres qui seront plantés deviendront des arbres majeurs. Il souhaiterait avoir l'avis d'une personne extérieure au Conseil municipal, qui pourra confirmer ou non les discussions que celui-ci a eues précédemment sur ce sujet.

### **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **20. MOTION MO 038-2024 : « POUR UNE REDUCTION DES COMPORTEMENTS BRUYANTS DES AUTOMOBILISTES ET MOTOCYCLISTES »**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Considérant que :*

- *Le comportement bruyant de certains véhicules motorisés engendre des nuisances sonores inadmissibles pour les riverains. De nuit, un véhicule bruyant qui traverse Carouge peut réveiller des centaines de personnes et perturber le sommeil de milliers de personnes.*
- *L'art. 33 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR ; RS 741.11) prévoit des amendes pour des comportements bruyants, comme faire tourner le moteur à un régime élevé, circuler à un régime élevé en petite vitesse, accélérer trop rapidement et effectuer dans une localité des va-et-vient ou des circuits inutiles.*
- *L'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) fixe des prescriptions relatives au bruit des voitures de tourisme et des motocycles.*

*Et également que :*

- *Selon l'Office fédéral de l'environnement, les nuisances sonores provoquent la sécrétion d'hormones du stress. En conséquence, l'exposition au bruit provoque chaque année environ 2'500 cas de diabète et quelque 550 décès d'origine cardiovasculaire en Suisse. Les personnes exposées à une augmentation du bruit du trafic routier voient leur risque de développer le diabète augmenter de 35%.*
- *Selon les statistiques publiées par l'Observatoire suisse de la santé, à Genève, 51,4% des habitants subissent des nuisances sonores. Plus particulièrement, 38,9% de la population subit des nuisances sonores dues au trafic routier.*
- *Selon le magazine de la SRF « Kassensturz », les constructeurs rendent leurs véhicules plus silencieux précisément aux vitesses pour lesquelles il est vérifié si les véhicules répondent à la réglementation contre le bruit. Ainsi, lorsque les véhicules*

*entrent sur la piste d'essai avec seulement trois à six km/h de plus, le niveau de bruit mesuré double, voire quadruple.*

- *Selon l'Office cantonal de la statistique, à Genève, le nombre de motos a augmenté de 84% entre 2002 et 2012 et de 21% entre 2012 et 2022.6 Également, les chiffres d'une enquête sur les nuisances liées au bruit des motos ont été multipliés par 8 entre 2016 qu'en 2019.*
- *Selon l'Office fédéral de l'environnement, en Suisse, les coûts occasionnés par le bruit routier, principalement l'impact sur la santé et la perte de valeur de bâtiments, s'élèvent à 1'980 millions de CHF par année.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

***Invite le Conseil administratif :***

- *A mettre en place un dispositif de mesure qui permette d'évaluer l'évolution des comportements bruyants des véhicules motorisés.*
- *A mener des campagnes des préventions, comme la pose d'affiches « Le bruit hors-jeu » et l'achat d'un radar pédagogique anti-bruit.*
- *A mener des campagnes régulières de contrôle des véhicules bruyants et de verbalisations des comportements routiers bruyants, ainsi qu'acquérir le matériel nécessaire à ces campagnes.*
- *A prendre d'autres mesures pouvant limiter les comportements bruyants des véhicules motorisés.*

*Les Vert.e.s et Les Socialistes*

*Date du dépôt : Carouge, le 15 mai 2024*

M. Kupferschmid ne reviendra pas sur les considérants, mais souhaite apporter des explications sur les invites. La première invite vise à savoir où en est la Commune. Il a cru comprendre que, pendant un certain temps, des micros installés dans la rue permettaient de repérer les événements particulièrement bruyants. Les motionnaires pensent qu'il serait judicieux d'en avoir en permanence, pour connaître l'évolution de ces bruits qui sont particulièrement dérangeants. La deuxième invite vise la prévention, qui est essentielle, notamment par un radar pédagogique. Quant à la troisième invite, M. Kupferschmid souligne que la Commune a la loi pour elle. En effet, la LCR proscrit la conduite bruyante. Carouge ayant une police municipale, il serait souhaitable que celle-ci agisse contre les conducteurs qui conduisent bruyamment, ce qui est interdit par la LCR.

M. Mützenberg mentionne que le groupe socialiste voulait s'associer à cette motion en particulier pour deux points, sur lesquels M. Mützenberg attire l'attention du Conseil municipal. D'une part, le volet de prévention et sensibilisation paraît extrêmement important. Les membres du Conseil municipal auront vu en annexe à la motion la campagne d'affichage que la Commune pourrait utiliser. D'autre part, ces invites s'inscrivent dans la prolongation du plan de lutte contre le bruit 2022-2030 du canton de Genève et lui sont complémentaires. M. Mützenberg demande au Conseil municipal de faire bon accueil à ce texte.

**La prise en considération est acceptée par 24 oui, 3 non et 2 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en commission Sécurité.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Gerster trouve que cette proposition est bonne, mais elle contient un revers : son coût éventuel. Les invites ne permettent pas de savoir pour quel montant le Conseil municipal s'engagerait. S'agit-il d'un chèque en blanc, pour l'installation de vingt-cinq radars sur tout le territoire de la Commune ? Ou s'agirait-il de n'acheter qu'un seul radar ? M. Gerster, qui sait que la police cantonale a procédé à des tests, recommande de se renseigner auprès d'autres communes qui se seraient déjà lancées dans une action de ce type. Le cas échéant, une mutualisation entre les communes pourrait peut-être être envisagée, sachant qu'un radar anti-bruit qui serait installé à demeure au même endroit ne servirait plus à rien au bout d'un certain temps. M. Gerster signale ensuite que, il y a fort longtemps, il a fait partie de ceux qui faisaient du bruit. Il peut dire que l'on se fait très vite rappeler à l'ordre par notre entourage direct. Le bruit est dû plutôt à des personnes qui traversent la commune à des heures tardives avec des véhicules aux pots d'échappement extrêmement bruyants qui réveillent la population. En général, ce ne sont pas des habitants proches qui sont à l'origine de ce bruit. La motion cite moult analyses, mais M. Gerster souhaiterait savoir si une analyse plus proche de Carouge a été réalisée sur ce sujet. En conclusion, il réitère la recommandation d'informer d'emblée les commissaires sur ce que cette motion signifie en termes d'engagement financier. Il n'est pas opposé à une campagne d'affichage, mais les autres invites soulèvent des questions quant aux coûts qu'elles pourraient engendrer.

M. Calame recommande aux commissaires de tenir compte de deux éléments. Tout d'abord, ce bruit est un problème de santé publique qui est susceptible d'être résolu, ou en tout cas diminué par des moyens qui sont accessibles. Ensuite, la préoccupation par rapport au coût, qu'il peut entendre, est à mettre en miroir avec le coût des énormes investissements que la Commune consent pour le phonoabsorbant. Combien même celui-ci ne répond pas au bruit des pots d'échappement mais uniquement des pneus, la préoccupation est la même puisqu'elle concerne le bruit. Selon M. Calame, la Commune a une marge certaine avant que les invites de cette motion ne lui coûtent cher.

M. Morex relève que, lorsqu'une motion engendre un coût, le montant du coût devrait être indiqué dans la motion. Comme l'a dit M. Gerster, voter cette motion signifie-t-il voter un chèque en blanc ? Combien ces mesures coûteront-elles à la Commune ?

Lors de la rédaction de cette motion, Mme Turgut Bandelier a appris que le moteur TMAX était homologué en Suisse alors qu'il s'agit d'un des moteurs qui produisent le plus de nuisances sonores dans l'environnement urbain. Elle souhaite que l'on explique à la commission ce paradoxe, qui consiste à accepter une homologation alors que cela engendre des nuisances sonores qui en principe sont interdites. En d'autres termes, elle souhaite que la commission se penche sur les positions antinomiques que sont une homologation, d'une part, et les conséquences de cette homologation, d'autre part.

M. Voignier recommande d'inviter un représentant de la police cantonale pour expliquer comment se passent ces contrôles, ce que la Commune peut faire et ce qui peut être fait par la police cantonale. Il ne sait pas si la police municipale a nécessairement toutes les prérogatives pour ces contrôles, ni tous les outils. Pour ce qui est de l'aspect financier, il invite la commission à discuter de l'amendement suivant. Plutôt que la formulation actuelle des invites, il propose d'ajouter le mot « étudier » pour chacune des invites (« [...], invite le Conseil administratif à *étudier la mise en place* d'un dispositif de mesure [...], etc.). Le Conseil municipal pourrait ainsi avoir une idée des coûts, par rapport aux inquiétudes qui ont été formulées sur un chèque en blanc.

M. Kupferschmid invite les commissaires à étudier une collaboration avec le SABRA concernant la mesure du bruit. Il se joint en outre à la recommandation de M. Voignier qui vise à se renseigner auprès d'autres corps de police, afin de voir comment intervenir pour délivrer des amendes aux contrevenants de manière la plus efficace possible, sachant toutefois que la police municipale de Carouge a la compétence de le faire – comme l'expliquait il y a quelques mois le Conseil administratif dans une réponse.

M. Ducellier recommande à la commission d'entendre le responsable de la police municipale pour recueillir son avis sur la capacité de ses équipes à mener cette campagne, et savoir ainsi si les effectifs sont suffisants, ou s'il faudra faire une croix sur d'autres missions de la police municipale ou augmenter ses effectifs.

M. Leitner souhaite que la commission discute d'éléments mesurables. Tout d'abord, il s'agit d'identifier les axes qui sont particulièrement susceptibles à ce bruit – ce ne sera vraisemblablement pas la petite rue de la Filature, mais d'autres axes qui sont plus fréquentés. Il s'agit par ailleurs de fixer un objectif, en définissant une diminution de 30% des excès, par exemple. Ce qui permet ensuite de définir les moyens financiers et les interventions nécessaires (comme par exemple l'installation de gendarmes couchés).

## **21. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **22. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **23. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## **24. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

#### **Complément de réponse de Mme Molinari à la question orale de M. L. Antonioli intitulée « La Faïencerie »**

Mme Molinari rappelle que, lors du Conseil municipal du 25 avril dernier, M. L. Antonioli s'enquerraient de la possibilité pour les livreurs et commerçants d'accéder à la rue de la Faïencerie en utilisant le passage provisoire qui a été défini pour les bus par l'OCT et les TPG. Comme elle s'y était engagée, la question a été posée à l'OCT lors d'une séance de coordination technique qui a eu lieu hier. Elle confirme ce soir ce qu'elle avait anticipé lors du dernier Conseil municipal : l'OCT accepte uniquement la circulation des bus sur le passage provisoire, sans exception possible, ni pour les riverains, ni pour les livreurs. La présélection côté nord vers le sud étant très courte, les risques que les bus soient gênés sont importants. Cela dit, cette situation ne durera plus très longtemps puisqu'en principe le carrefour Promenades / Collège en direction de la rue de la Faïencerie sera rouvert fin juin ou début juillet. Il s'agit donc de patienter encore un peu.

### **Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

#### **Questions écrites**

### M. Prod'hom : Offre TPG de la Commune pour les seniors

Considérant que le programme « Carouge » dispose d'une aide pour les transports en commun (« Carouge junior 2024 » pour les jeunes de 6 à 24 ans et « Carouge jeune adulte 2024 » pour les jeunes de 25 à 29 ans), que ce programme a un très fort intérêt pour la population des jeunes Carougeoises et Carougeois et qu'il s'agit d'une réelle aide aux familles, ma question est la suivante :

Ne serait-il pas intéressant que le Conseil administratif étende cette aide aux aînés, et ce dès l'âge de la retraite ?

Il est à noter qu'en 2018, la population genevoise de plus de 65 ans représentait 16,5%, les personnes âgées de 20 à 64 ans actives ou en phase de l'être correspondant à 61,2%.

### M. Baertschi : Canicules et fontaines pour chiens

Interpellé par les propriétaires de chiens qui redoutent les périodes de canicule à venir à l'été, je me suis souvenu avoir rencontré à Zurich une formule originale. Il s'agit de points d'eau à usage double, pour humains et animaux. A mon avis, l'installation de telles bornes de rafraîchissement ou de système analogue se justifierait pleinement à des emplacements, tels que le mail des Promenades ou encore à la place d'Armes, où des conflits d'usage se sont déjà produits en été entre nos bassins communaux et des chiens et propriétaires de chiens en recherche de fraîcheur. Je demande au Conseil administratif d'examiner cette proposition.

### M. Baertschi : Balisage de la voie verte

Lors du vote du crédit de construction de la voie verte d'agglomération et des discussions en commission, le soussigné s'était inquiété de la délicate question du balisage au sol des parcours cyclistes et piétons.

J'avais alors suggéré notamment la mise en place d'une bordure analogue à celle posée à la route de Veyrier entre les parcours cycliste et piéton. En effet, on peut craindre aujourd'hui des conflits et redouter des risques d'accidents entre des cyclistes pressés de circuler sur cet itinéraire et des piétons marchant au rythme du pas dans ce parcours longeant les berges de l'Arve.

Malgré mes interrogations, je constate qu'en l'état de ce chantier, la seule différence marquée entre les deux itinéraires consiste à identifier au sol un type de revêtement similaire mais coloré un peu différemment. A l'évidence, il n'a pas été tenu compte de mes recommandations. Cette situation est d'autant plus critique à l'emplacement de la petite place de Noie-tes-Puces où des bancs ont été installés. Au surplus, ce balisage différencié disparaît même au passage vers le pont de la Fontenette, à un emplacement sans visibilité cycliste.

Au vu de cette situation, je demande au Conseil administratif de sécuriser, aux points les plus sensibles, ces deux types de parcours en faisant installer des balisages selon des modèles existants déjà à ce jour à d'autres emplacements. A titre d'exemple, je joins deux photos.

### M. Baertschi : Toilettes sèches

Lors d'une récente réunion sportive qui s'est tenue au Bout-du-Monde, la ville de Genève a fait installer à titre temporaire des cabinets de toilettes mobiles sèches. Dans le cadre de certaines manifestations à forte affluence festives ou sportives, voire dans des lieux où



sont installés à l'été des grills comme au Val d'Arve, aurions-nous intérêt, ou pas, à avoir recours à ce type d'installations ?

### Questions orales

#### M. Voignier : Bassin des Promenades

En date du 14 septembre 2023, M. Voignier avait déposé une motion, qui avait été votée à l'unanimité. Il avait apprécié le fait que le Conseil administratif présente rapidement une délibération, le 29 février 2024, qui avait elle aussi été acceptée à l'unanimité, afin de réaliser les travaux sur une première partie du bassin des Promenades. Dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, il est indiqué que ces travaux seraient effectués au printemps. Il est vrai que la météo ne le laisse peut-être pas penser, mais l'été sera là dès le 20 juin. Peut-on espérer que les travaux soient terminés avant le premier jour de l'été, pour que les bassins soient prêts pour les Carougeois et Carougeoises ?

Mme Molinari confirme que les travaux auront lieu au printemps. Elle avait annoncé que la planification de ces travaux n'était pas une mince affaire. La Commune a fait appel à plusieurs sociétés, qui n'avaient pas toutes la capacité d'effectuer de tels travaux – et même certaines qui en auraient eu la capacité ne le pouvaient pas. Mme Molinari est donc heureuse d'annoncer que, la semaine prochaine, soit au printemps comme annoncé, les travaux commenceront pour cet aménagement provisoire, en attendant des travaux bien plus conséquents qui permettront à terme de bénéficier pleinement de ces bassins si importants pour Carouge.

M. Voignier remercie Mme Molinari pour ces informations. Il espère que, cette fois, les journaux préciseront que c'est le Conseil municipal qui a donné l'impulsion, et ne donneront pas crédit uniquement au Conseil administratif.

Mme Molinari relève qu'une motion a effectivement été adoptée, mais les services de la Commune travaillaient depuis fort longtemps sur ce dossier. Elle a même présenté au Conseil municipal une étude qui datait de 2019 ou 2020. Le Conseil municipal, le Conseil administratif et l'administration tirent tous à la même corde pour faire avancer le dossier, ce dont on ne peut que se réjouir.

#### M. Voignier : Selon ?

M. Voignier relève que l'été approche et que la zone piétonne est déjà bien fréquentée. Il pensait obtenir ce soir une réponse à la question qu'il a posée il y a deux mois, suite au postulat qu'il avait déposé le 24 novembre 2022 et qui avait été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal après un amendement accepté en commission par 11 oui et 1 non. Cet amendement permettait à chacun de trouver son compte dans le postulat, lequel invitait « le Conseil administratif à mettre la zone piétonne du T, jour de marché ainsi que la rue St-Joseph uniquement durant les événements festifs, en zone pied à terre. » Il espère qu'enfin, quelque chose sera fait. S'il ne s'agit pas d'une mesure définitive, une simple banderole pourrait être installée dans l'intervalle. M. Voignier sait que Mme la Conseillère administrative avait fait part de certaines problématiques, mais force est de constater que d'autres dossiers avancent bien plus vite. Il le redit ce soir – et les médias en prendront peut-être acte aussi –, le Conseil administratif doit prendre en compte ce que le Conseil municipal demande et ne pas repousser encore la mise en œuvre de ce postulat. Ses propos ne seront probablement pas bien reçus, mais il souhaite être entendu et que cette mesure soit mise en place rapidement, afin que les Carougeoises et Carougeois puissent se rendre dans cette zone durant les moments festifs et les marchés et être en sécurité. Il n'attendra pas qu'un enfant ou qu'une personne âgée soit renversée et se retrouve à l'hôpital. Il a l'impression que le Conseil administratif attend un accident pour aller de l'avant.

Mme Molinari considère que la dernière phrase que M. Voignier vient de prononcer est grave. Personne, ni au Conseil administratif, ni au Conseil municipal, n'attend un accident pour aller de l'avant. Pour ce qui est du fond, le Conseil administratif n'est pas resté à attendre. Mme Molinari avait fait part au Conseil municipal d'un certain nombre de complexités. La police municipale, le service de l'urbanisme et les services cantonaux compétents ont été sollicités sur ce qui pouvait être fait et dans quel délai. Mme Molinari est heureuse de confirmer ce soir que le Conseil administratif a pris la décision attendue par M. Voignier. La fermeture pendant les heures de marché n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, non par manque de volonté de la part du Conseil administratif, mais par une complexité inattendue qu'implique le fait d'interdire certains usagers sur une rue, alors qu'il existe des ayants-droits comme des riverains ou des livreurs. Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif a pris la décision de mettre en place cette mesure et attend maintenant que le Canton finalise ce choix.

M. Fraomene s'est saisi du dossier dès son arrivée au Conseil administratif. Celui-ci essaie d'avancer le plus vite possible, mais la mise en œuvre de ce postulat est complexe, comme l'a expliqué Mme Molinari. Il faut prendre en compte de nombreux éléments, tels que les ayants-droits qui habitent cette zone. Les échanges avec les différents services cantonaux sont longs et complexes à la fois. Le Conseil administratif en a discuté mercredi et il reviendra vers le Conseil municipal prochainement, quand le Canton aura validé le dossier, pour que la mesure soit mise en place.

M. Voignier remarque que ses propos étaient peut-être blessants, mais il les assume. Si les informations qui ont été données ce soir avaient été données en réponse à la question qu'il a posée il y a deux mois, il n'aurait pas eu besoin de faire cette intervention.

#### M. Mützenberg : Rue de la Marbrerie

M. Mützenberg a constaté à plusieurs reprises que toujours plus de véhicules stationnaient sur le trottoir à la rue de la Marbrerie sans autorisation – aucune place de parking n'y est dessinée. Ces véhicules sont stationnés devant un concessionnaire automobile, qui prend le trottoir comme une dépendance de son commerce. M. Mützenberg demande si le Conseil administratif peut intervenir pour que ces véhicules ne se parquent plus à ces endroits non autorisés, et faire un retour au Conseil municipal.

Mme Molinari relève que le problème du stationnement non autorisé des véhicules, qui sont pour la plupart des véhicules-ventouses, ne se pose pas seulement à la rue de la Marbrerie, mais sur l'ensemble du secteur Grosselin. Une réflexion est en cours avec la direction PAV pour trouver une solution. Un changement de statut de ces places de parc est aussi en cours d'étude – cela n'est pas aussi simple qu'un coup de peinture, surtout dans un territoire qui est en train de muter et qui fait l'objet actuellement de nombreuses études.

M. Mützenberg précise qu'il ne s'agit pas de voitures-ventouses parkées sur des places où l'on peut stationner, mais de véhicules qui se garent sur le trottoir le temps que le conducteur aille chez le concessionnaire automobile ou d'autres entreprises.

M. Fraomene signale que ce secteur est en partie privé. La situation est donc relativement complexe. La Fondation des parkings passe mettre des amendes aux voitures qui dépassent la limite de stationnement. La police municipale procède également à des contrôles réguliers. Elle a pour mission d'amender tout véhicule mal parké qu'elle observe. M. Fraomene invite M. Mützenberg à lui faire part de l'endroit où il a constaté ces véhicules sur le trottoir, afin de voir s'il s'agit de domaine privé.

#### Mme Turgut Bandelier : PFAS, information aux Carougeois

Mme Turgut Bandelier signale que, le 18 avril dernier, *Le Temps* a publié dans un article les différents sites touchés par les PFAS (substances alkylées per- et polyfluorées), des produits chimiques difficilement biodégradables. Cet article indiquait que le Vieux Carouge était contaminé par ces substances nocives. La bonne nouvelle, c'était que l'eau potable ne l'était pas. En revanche, de nombreux lieux devaient être dépollués. Des recommandations étaient formulées – le Canton avait pris des mesures à cet effet. Mme Turgut Bandelier demande s'il serait envisageable de faire un débat public ou une information à la population. Il faudra voir quelle est la formule la plus efficace, dans un but pédagogique et informatif, pour rassurer les personnes qui ont été inquiétées par l'impact sur l'eau – il n'y en a pas – et expliquer quels sont les contacts que le Conseil administratif a pris avec le Canton pour pallier à la pollution de ces sites. Mme Turgut Bandelier invite ses collègues à lire l'article du *Temps*, qui est très instructif. Il s'agit d'un enjeu de santé publique. Ces polluants éternels ont des impacts endocrinologiques et sont cancérigènes. Cela mérite une information, et peut-être un débat public.

Mme Lammar relève que la communication sur ces éléments semble plutôt être du ressort du Canton, puisque le diagnostic a été posé au niveau cantonal et que la problématique concerne davantage les services cantonaux que les services communaux. Le Conseil administratif étudiera dans quelle mesure une communication pourrait être organisée avec le Canton, ou que celui-ci organise une séance d'information le cas échéant.

#### Mme Turgut Bandelier : GIAP, sous-traitance salariale

Mme Turgut Bandelier a ouï dire qu'il y avait au sein du GIAP des différences salariales entre des personnes qui sont employées et des personnes qui sont intégrées de manière temporaire *via* des agences de placement. Les différences salariales ont une étendue de 10% à 30 % pour les mêmes fonctions. Mme Turgut Bandelier souhaite savoir dans quelle mesure cette rumeur est vraie et dans quelle mesure la Commune peut s'assurer que l'ensemble des personnes sont traitées de manière égale. Ces personnes sont en première ligne, ce métier est important. Il existe une certaine précarité, notamment en raison du temps partiel que ce métier, exercé souvent par des femmes, implique. Mme Turgut Bandelier souhaite en outre savoir quelle est la marge de manœuvre de la Commune si des correctifs devaient être apportés.

M. Fraomene fournira une réponse lors d'une séance ultérieure. Le service des affaires sociales se renseignera et l'ACG sera contactée.

#### M. Morex : Question n° 1

M. Morex ne fait aucun reproche au service concerné, mais aux deux conseillères administratives qui sont en place depuis le début de la législature. Il vit l'enfer. Durant le covid, le Conseil municipal a siégé à l'école du Val d'Arve. Les micros à fil ne fonctionnaient pas. Depuis, il siège à nouveau dans la salle du Conseil municipal, avec des micros sans fil qui ne fonctionnent pas. Cette salle a été insonorisée, ce qui étouffe le bruit – en oubliant, au passage, de changer les vitrages qui ne sont plus conformes aux normes cantonales. Quand ses collègues prennent la parole, M. Morex ne les comprend pas tous. Il souhaite savoir jusqu'à quand le Conseil municipal devra subir ces inconvénients. Il n'y a pas une séance où les micros ou l'informatique fonctionnent. Combien de temps le Conseil administratif va-t-il encore attendre pour prendre ce problème à bras le corps ? La commune de Carouge a suffisamment de moyens pour le régler définitivement. M. Morex devra-t-il attendre la fin de sa trentième année de Conseil municipal pour enfin les entendre parler ?

Mme Lammar indique que le Conseil administratif, qui est aussi ennuyé que M. Morex, a empoigné le problème. L'entreprise est venue faire toutes les vérifications imaginables.

Avant chaque séance, les services vérifient que tous les micros fonctionnent, et c'est bien le cas avant la séance. Et, pour une raison qui n'a pas encore été identifiée, ils ne fonctionnent pas au cours de la séance. Le Conseil administratif continuera les investigations pour trouver une solution pérenne, parce que la situation actuelle n'est effectivement pas du tout satisfaisante. Concernant l'insonorisation et le non-changement des fenêtres, Mme Lammar rappelle que les travaux visaient à remettre d'actualité cette salle, tandis que le changement des fenêtres concerne la mise aux normes énergétiques de l'ensemble du bâtiment, qui est du reste planifiée – la délibération EPIQR que le Conseil municipal a votée plus tôt mentionne la maison de la Fontaine comme étant un bâtiment prioritaire. Il ne s'agit pas de changer uniquement les fenêtres d'une salle ou d'un étage, mais de l'ensemble du bâtiment.

M. Morex espère que ce problème sera réglé le plus rapidement possible. Il a reçu de nombreux messages de personnes qui suivent les débats du Conseil municipal sur YouTube, et ils n'entendent rien. Le Conseil municipal et le Conseil administratif passent pour des guignols.

#### M. Ducellier : Marquage au sol au stade de la Fontenette

M. Ducellier a constaté un drôle de marquage au stade de la Fontenette, avec une interdiction de s'arrêter et de stationner au droit d'un candélabre (un marquage avec une croix jaune et une interdiction de s'arrêter et de stationner sur un poteau).

Mme Lammar suppose qu'il s'agit là d'une initiative malheureuse qui sera corrigée.

#### M. Ducellier : Plan directeur communal, consultation publique

M. Ducellier relève que l'ordre du jour de la prochaine commission Urbanisme, mobilité, aménagement indique que celle-ci abordera les thématiques de la consultation publique du plan directeur communal. Or, ce plan directeur n'a pas encore fait l'objet d'un vote ni en commission, ni au Conseil municipal, et les travaux de la commission sont loin de faire l'unanimité. M. Ducellier s'interroge sur la temporalité : pourquoi communiquer avec le public alors qu'il n'y a pas encore de ligne directrice commune ?

Mme Molinari rappelle que le déroulement du processus a été communiqué dès le début et qu'il n'a pas changé. La semaine prochaine, le Conseil administratif présentera à la commission, pour discussion, le retour de l'enquête publique qui a eu lieu au printemps. Ensuite, la consultation publique aura lieu, au mois de septembre (Mme Molinari communiquera les dates, qui sont en train d'être définies, à la commission la semaine prochaine). Cette consultation est obligatoire. Comme dans d'autres communes, le résultat de la consultation sera ensuite analysé. Une version révisée suite à l'enquête technique, à la discussion avec la commission et à la consultation publique sera ensuite présentée. Deux séances de commission sont prévues cet automne pour les arbitrages nécessaires, avec un vote qui, Mme Molinari l'espère, aura lieu d'ici la fin de l'année.

M. Ducellier remercie Mme Molinari pour ces précisions, qui ne répondent pas à sa question. Il ne remettait pas en cause le processus. Il s'interrogeait sur une communication avec le public alors que les commissaires ne sont pas d'accord sur la proposition qui est actuellement sur la table.

Mme Molinari souligne que tel est le processus, qui a été défini par le Conseil administratif. Il faut une consultation publique. Elle sera menée en tenant compte de l'avis des commissaires, qui seront partagés la semaine prochaine. Et il y aura ensuite encore un temps pour la commission, et le Conseil municipal, pour faire des commentaires et apporter des modifications, avant de procéder au vote.

### M. L. Antonioli : Places vélos et scooters

M. L. Antonioli relève que de nombreuses places vélos et scooters sont apparues à Carouge, à la place du Marché et à la place de l'Octroi. Il souhaite savoir si une signalisation différenciée est prévue, sachant que ces places n'ont ni la même affectation ni les mêmes dimensions.

Mme Molinari répond par l'affirmative.

Dans ce cas, M. L. Antonioli demande pourquoi ce marquage n'a pas été fait d'emblée, au lieu de multiplier le nombre d'interventions et, par conséquent, le coût des travaux. La Commune fait de premiers marquages, revient plusieurs semaines plus tard mettre les broches pour les vélos, et elle reviendra encore une fois pour la signalisation.

Mme Molinari relève que cette remarque est pertinente, étant précisé toutefois que l'impact sur les coûts n'est pas conséquent. Si aujourd'hui des arceaux sont en place mais pas la signalisation, c'est parce que l'OCT a récemment modifié ses recommandations. L'OCT ne recommande plus le marquage « VELOS », mais un marquage au sol avec un pictogramme vélo. Au lieu de mettre l'ancienne signalisation, la Commune a pensé qu'il était plus sage de laisser en suspens jusqu'à ce qu'elle connaisse la version officielle à suivre, pour éviter justement des coûts supplémentaires en devant reprendre toute la signalisation.

### M. L. Antonioli : Circulation à Carouge

M. L. Antonioli remarque que les travaux à la rue du Collège et les nombreux travaux pour poser le phonoabsorbant (même si ceux-ci durent une semaine ou dix jours par zone) ont saturé le réseau routier carougeois. Il a été interpellé notamment par des entreprises mécontentes de la communication de la Commune. A l'avenir, il faudra essayer d'annoncer encore plus en amont ces travaux, parce que les personnes qui empruntent notamment l'avenue Vibert ne savaient plus, certaines semaines, par où passer. M. L. Antonioli entend la nécessité de ces travaux, mais il convient d'améliorer la communication, qu'elle soit digitale ou sur place, sachant que lorsqu'on arrive vers la poste et que l'on ne sait pas que l'on ne peut aller ni à droite et à gauche, la situation est quelque peu compliquée.

Mme Molinari partage une partie de ces propos. Elle relève qu'il s'agit effectivement d'interventions courtes (quatre ou cinq jours sur la Débridée, par exemple), ce qui limite la durée des nuisances, avec toutefois un effet collatéral sur le flux des véhicules puisque les personnes n'ont pas le temps de s'ajuster à la situation que déjà ils doivent s'adapter à une autre situation. Mme Molinari signale ensuite que la Commune doit suivre strictement les indications données par l'OCT en matière de déviations, etc. Elle rejoint les propos de M. L. Antonioli concernant les signalisations – le Conseil administratif en a également discuté. Les signalisations sont souvent trop proches du lieu où la déviation commence. L'idée serait de placer des écrans d'information plus en amont. Par exemple, quand on descend la route de Drize et que l'on veut aller à la Fontenette (même s'il serait plus logique de passer par le côté nord et contourner le Vieux Carouge), la signalisation devrait indiquer bien en amont qu'il faut tourner à droite. Ce n'est malheureusement pas comme cela que sont prévus les plans de déviation approuvés par l'OCT. Concernant ensuite la communication, des informations ont été faites aux riverains. Le site internet comporte également des informations spécifiques, avec des fiches détaillant les interventions. Un point sera amélioré, car il n'était pas intuitif de cliquer sur telle fiche pour avoir le détail de telle intervention.

### Mme Kaytak : Terrain de tennis

Mme Kaytak souhaite savoir si le Conseil administratif a reçu une réponse du Canton quant à l'utilisation par le tennis club de Carouge du terrain de tennis sur la parcelle d'Amazônia à Plan-les-ouates.

Mme Lammar indique que la Commune a souhaité réaliser une étude de faisabilité pour s'assurer qu'une bulle pourra être installée – même si la parcelle accueille déjà des terrains de tennis, des questions d'arbres et d'emprise au sol pouvaient se poser. L'objectif était d'éviter de se retrouver avec des terrains de tennis utilisables en été mais qui ne pourraient finalement pas être couverts. Des contacts ont également été pris avec les différents services cantonaux. Le Conseil administratif attend les dernières réponses. Si celles-ci sont positives, le projet ira de l'avant tel qu'il avait été présenté et tel que le Conseil municipal l'avait souhaité par le biais de la motion que Mme Kaytak avait déposée l'année dernière.

#### Discours du président sortant

Le Président remercie les membres du Conseil municipal pour tout ce qu'ils ont accompli durant cette année de présidence. Les séances se sont déroulées sans heurt ni mauvaise parole – ce n'est de loin pas le cas de tous les conseils municipaux, en particulier dans les grandes villes – et il en est fier.

Puis le Président adresse ce message aux 22'500 habitants qui suivent cette séance derrière leur écran. Dans quelques jours aura lieu une votation d'une importance capitale pour la commune de Carouge. Il invite les Carougeoises et Carougeois à faire leur choix en leur âme et conscience, et à aller voter et faire voter. Qu'ils profitent de le faire car ils sont en Suisse et les choses gratuites sont tellement rares qu'elles ne se gâchent pas.

Enfin, le Président remercie les membres de l'administration pour cette année qu'il a passée à leur côté et qui l'ont beaucoup épaulé, en particulier M. Schüle, Mme Crettol et M. Dentand.

Cette année de présidence a été un véritable plaisir. Le Président est malgré tout content de retourner un peu dans l'arène. Il félicite M. Mützenberg et la nouvelle équipe du bureau et espère qu'ils auront autant de plaisir que le bureau sortant en a eu pendant cette année – les élections approchant, ce sera peut-être un peu plus compliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h10.